



Le Folklore Brabançon

N° 167

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

SOMMAIRE

Heurs et malheurs d l'église

Saint-Pierre à Uccle

par H. Crokaert 259

Mentor au tournant du Rottin

par Roger Kervyn de Marcketen

Driessche et Hadelin Kervyn

de Meerendré 312

Restauration de l'ancien hospice des

« Cinq plaies du Christ »

d Neder-over-Heembeek

par Jean Rombaux 345

OCTOBRE

1965

N° 167

PRIX : 35 F.

Notre couverture

*L'Eglise et le Parvis St Pierre.
Vue aérienne.*

Eau-forte de H. Quittelier.

Le Service de Recherches Historiques
et Folkloriques et de Relations Culturelles
et Publiques de la Province de Brabant
publie également une revue en néerlandais

• DE BRABANTSE FOLKLORE •

Au sommaire du n° 167
d'octobre 1965 :

- De Strijd tegen de Pijn III, door Leo Tulkens.
- De Strijd tegen de Pijn IV, door Leo Tulkens.
- Het verbruik van land- en vreemde wijnen in Brabant gedurende de 16^e eeuw, door R. Van Uytten.
- Tiense poelfrikas, door Bert Parloor.

Heurs et malheurs de l'église Saint-Pierre à Uccle

par
H. CROKAERT

DANS une précédente étude, consacrée à l'église Saint-Pierre, à Uccle, publiée dans cette même revue, il y a longtemps, à vrai dire, nous poursuivions l'idée de faire revivre son passé, en poussant nos investigations le plus loin possible (1).

C'était le temps où artistes, architectes, archéologues et écrivains conjuguèrent leurs efforts pour sauver l'édifice, gravement menacé de disparition totale, sous prétexte qu'il ne répondait plus aux exigences et aux besoins d'une population en permanente expansion (2).

Notre but, à cette époque, était d'apporter une modeste contribution à la défense d'un édifice représentant, non seulement une forme d'art, un style, un genre d'architecture dignes d'intérêt, mais encore une tendance nouvelle du mouvement artistique de la fin du XVIII^e siècle, marqué par le triomphe du néo-classicisme, qui modifia profondément la physionomie de Bruxelles et de son agglomération.

Mais, depuis sa publication, nous avons été assez heureux de pouvoir ouvrir largement le volumineux dossier, reposant aux *Archives*

(1) *Notice sur l'Eglise Saint-Pierre, à Uccle, Le Folklore Brabançon*, 16^e année, n° 95, Bruxelles, 1937, pp. 394 à 433.

(2) Déjà, en 1935, « Uccle - Centre d'art » avait, à plusieurs reprises, attiré l'attention des édiles communales sur la valeur artistique et historique de l'église, tout en protestant contre le projet de démolition qui la menaçait. Peu de temps après, en 1936, un émouvant appel du Comité d'Urbanisme de la Société Centrale d'Architecture fut adressé au Collège des Bourgmestre et Echevins d'Uccle. Le 19 janvier 1937, le Conseil Communal avisa favorablement la proposition faite par l'Evêché de faire ériger une chapelle au *Wolvenberg*, de façon à éviter de devoir démolir et reconstruire l'église. En février 1938, la Commission royale des Monuments et des Sites s'était prononcée pour le classement de l'église et approuvait le projet d'agrandissement.

Générales du Royaume, sous la cote 7749 (3). Ce dossier retrace, pièce par pièce, les tribulations de la vieille église romane d'Uccle, datant du XII^e siècle, dont l'histoire aurait, sans doute, été la même que l'histoire de la plupart des églises rurales brabançonnaises si, à la fin du règne de Marie-Thérèse, une suite impressionnante de contestations, d'interventions et d'incidents, provoqués par une malheureuse tentative de restauration, n'étaient venus jeter la perturbation dans le village.

L'adversité n'affectait non seulement les villageois, mais aussi les autorités, tant civiles qu'ecclésiastiques. L'affaire prit des proportions telles que le Souverain Conseil de Brabant fut tenu en éveil pendant des années. La vieille et aristocratique Chef-Chambre d'Uccle, dont les échevins, siégeant comme juges et notaires, à l'hôtel de ville de Bruxelles, fut également alertée et Dieu sait si l'Échevinage d'Uccle eût à s'occuper rarement de l'administration locale.

Ces faits soulignent, à suffisance, l'importance du conflit. Dès 1771, il met malheureusement en présence l'abbesse de Forest et l'architecte préféré du duc Charles de Lorraine, Laurent Benoît Dewez, le plus habile de nos bâtisseurs du XVIII^e siècle, dont le grand talent et la prodigieuse activité avaient fait l'un des représentants les plus appréciés du mouvement néo-classique et dont SCHAEYES disait « qu'il ne lui a peut-être manqué d'être né en Belgique pour jouir de la réputation des plus célèbres architectes de son époque » (4).

L'étude des plans et dessins exécutés par Dewez et par les experts qui lui furent opposés, ainsi que des rapports qui les accompagnent, nous permet, aujourd'hui, de donner une forme nouvelle à cet épisode passionnant de l'histoire de notre commune.

DE LA LÉGENDE A L'HISTOIRE.

Nous ne possédons aucun document pouvant nous renseigner sur l'origine de l'église primitive d'Uccle.

Les premiers feuillets d'archives qui la mentionnent datent de 1105. Les chroniques anciennes relatives aux événements antérieurs à cette date lointaine, ne rapportent que des faits où seule la légende

(3) *Archives Générales du Royaume — Archives Ecclésiastiques — Abbayes*, n° 7749.

(4) A. G. B. SCHAEYES, *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. IV, p. 144, Bruxelles, Jamar, s.d.

parle. Celle-ci met en présence deux personnages illustres : Charlemagne et le pape Léon III. Ce dernier, assailli à Rome par des rebelles, après avoir subi d'horribles traitements et avoir été enfermé dans un monastère, parvint à se réfugier en France auprès de l'Empereur.

D'après la tradition, le pape fit la rencontre de Charlemagne, en 804, à Quercy, dans le diocèse de Soisson, où ils passèrent les fêtes de Noël. Cheminant vers Aix-la-Chapelle les illustres personnages traversèrent la Belgique et, séjournant quelque temps à Bruxelles, le pape, assisté de Gerbald, évêque de Liège, consacra l'église Saint-Pierre, à Uccle, sous le vocable de Saint-Pierre-aux-Liens.

Si cette légende est parvenue jusqu'à nous dans sa fraîcheur originelle et sans avoir subi le moindre changement au cours des siècles, elle le doit, en premier lieu, à quelques nobles du terroir, tenant tous des fiefs du duc de Brabant. Parmi eux, Gilys van de Stene (5), Jan van den Hove (6) et Geert van Neckersgat (7). En 1348, ils s'étaient réunis pour consigner et confirmer, par acte, dressé devant notaire, la tradition orale transmise par leurs ancêtres, relatant la consécration de leur église par le pape et les indulgences spéciales accordées aux fidèles à cette occasion (8).

Mais la légende a surtout survécu grâce à la diffusion qui lui fut assurée, au XV^e siècle, par THYMO (9), plus tard, au XVIII^e siècle, par l'abbé MANN (10).

(5) Le fief de *Stene*, situé à *Calevoet*, n'est mentionné dans les archives qu'à la fin du XIII^e siècle. Il était fief de la *Trompe*.

(6) Jan van den Hove était fils de Jean d'Uccle, dit de Curia, échevin d'Uccle. Il laissa la succession de l'*Hof ten Hove* à son fils Jean, en 1347.

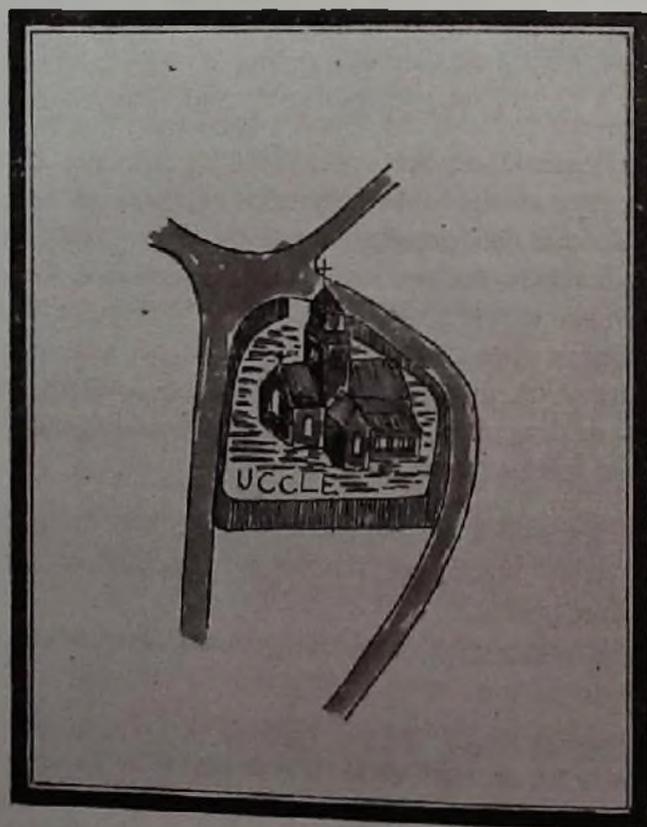
(7) *Neckersgat* était un bien entouré d'eau, situé non loin du fief de *Stene*. En 1317 vivait Henri de Neckersgat et son fils Gérard, celui même qui signa l'acte de 1348 (*Archives Générales du Royaume — Greffes Scabinaux 9468*). Par la suite on ne trouve plus trace des seigneurs de la terre de *Neckersgat*.

(8) *Bibliothèque Royale*, n° 2909. Ce manuscrit a été publié par Karel VAN SWYGENHOVE qui en fait la critique dans le *Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. IV, p. 271.

(9) A. THYMO, *Historia Brabantiae Diplomatica*, t. I, par. II, titre I, cap. XVI, p. 252, de l'édition du baron de Riffenberg, Bruxelles, 1830.

(10) Abbé MANN, *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de Bruxelles et de ses environs*, t. II, p. 9, Bruxelles, 1785.

Elle ne s'arrête nullement au clocher car, selon le texte latin de THYMO, Charlemagne aurait eu une résidence à Uccle, ce qui expliquerait, selon certains auteurs, l'étymologie du nom du lieu-dit *Carloo* (11). Par ailleurs, au cours de ces événements, Charlemagne et Léon III auraient mis leurs chevaux à l'écurie en un lieu qui prit, de ce fait, le nom de *Stalle*, autre hameau d'Uccle, devenu, par après, une importante seigneurie (12).



Eglise romane d'Uccle.
Détail de la carte relative au relevé des biens
de l'abbaye de Forest — 1729 — J. D. Dekens.

(11) Un acte de 1505 donne au château de *Carloo*, le nom de *Karels huis* (Maison de Charles). — DE VADDEB, *Sur les antiquités de divers villages des Environs de Bruxelles*. — A. WAUTERS, *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. III, pp. 678 et suivantes. — L'abbé J. DAELMANS, *Uccle Maria's Dorp*, Bruxelles, 1852, p. 2, annote, à propos de *Carloo*, que le nom fait allusion, à la fois, à celui de l'empereur et à celui du pape Léon III.

(12) La seigneurie de *Stalle* partageait avec la puissante seigneurie de *Carloo* la presque totalité du territoire d'Uccle, le village s'étendant sur une bande assez restreinte, enclavée entre-elles.

Bien que dans le manuscrit de 1348 il soit fait mention d'un notaire public, le document n'en est pas moins une copie et, même si l'acte original a existé, il a été rédigé cinq siècles après les événements qu'il relate (13).

La consécration de l'église Saint-Pierre, telle qu'elle est connue, est donc purement légendaire, quoique fort ancienne. De l'avis de G. DES MAREZ, « si l'imagination populaire a fait séjourner Charlemagne à Uccle, plutôt qu'ailleurs, c'est qu'au moment où cette tradition prit naissance, Uccle apparaît aux yeux du peuple comme lieu de réunion ordinaire des hommes du comté de Brabant » (14).

La région ayant été ouverte de bonne heure au christianisme par saint Amand et saint Hubert, il faut admettre l'existence d'un oratoire primitif, à Uccle, en un endroit particulièrement favorable, bien avant l'acte d'Odon, l'évêque de Cambrai qui, en 1105, céda à l'abbaye d'Afflighem les églises de Forest et d'Uccle *abtare de Forest et Ucclos cum appendiciis suis*..... (15).

En 1117, l'archidiacre du Brabant renonçait, en faveur des moniales de Forest, aux droits qu'il exerçait sur l'autel Forest-Uccle. La même année, l'évêque de Cambrai, Burchard, confirmait cette renonciation (16).

La locution latine de 1105 se rapportant aux deux paroisses jumelles se retrouve, sans changement, dans plusieurs chartes de l'époque. Par contre, d'autres documents, contemporains de celles-ci, énumèrent séparément chacune des autres paroisses dont les abbayes de Forest et d'Afflighem entrent en possession.

Ces mentions, toutes antérieures au XIII^e siècle, méritent d'être notées; elles confirment qu'il existait une église à Uccle, bien avant la construction de l'ancienne église romane qui, suivant les plans qu'on en possède, ne pouvait remonter au-delà du XII^e siècle.

(13) S. DRAPIER, *Histoire d'Uccle et de ses Dépendances*, « Administration communale d'Uccle 1938 ».

(14) G. DES MAREZ, *Le Droit d'Uccle*, in *Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, t. X, p. 24, Bruxelles, 1914.

(15) DE MARNEFFE, *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem et des monastères qui en dépendent*, *Annalectes*, n^o 15, p. 28, 1914.

(16) Plac. LEFÈVRE et O. PREAM, *Le Problème de la Paroisse primitive de Bruxelles*, *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. 38, Bruxelles, 1934.

Un oratoire pré-roman existait-il du temps de Charlemagne et de Léon III? Il est fort probable, mais de toute façon cette hypothèse ne peut donner aucun crédit à la légende.

* *

Pendant plus de quatre siècles l'ancienne église romane d'Uccle reste sans histoire. Popularisée par la légende, elle avait suffi aux besoins d'une population rurale qui n'avait connu aucune poussée démographique. Perdue au milieu de la campagne brabançonne, à l'écart de la seule grande voie de communication, de *Walsche weg*, reliant Bruxelles à la Wallonie, ses malheurs commencent avec l'arrivée des Calvinistes qui l'incendièrent, après l'avoir complètement saccagée. Un document de l'époque relate qu'elle fut entièrement détruite..... *gedurende deze troebelen geheel is afgebrand*.....

Les rapports des visites décanales, notamment ceux de 1593 et 1597, signalent l'état de délabrement total de l'édifice. *L'église fut incendiée, note le rapporteur de 1593, reste exposée à la pluie comme au vent, à tel point qu'il n'est plus possible d'y célébrer le culte la saison d'hiver. Cependant la messe peut être dite dans la chapelle de Stalle, située aux environs et dans la même paroisse, que j'ai également visitée, qui reste pour ainsi dire intacte mais qui nécessite aussi des réparations sérieuses* (17).

En 1598, des sommes importantes sont recueillies pour reconstruire la tour, détruite par l'incendie.

La tempête du lundi de Pâques, le 27 mars 1606, qui abattit tant d'édifices, aura sans doute achevé sa ruine, car le 6 mai de cette même année, curé et fabriciens obtiennent l'autorisation de la Chambre des Comptes d'aliéner six journaux de pâtures que la fabrique d'église possédait à Linkebeek, près du *Speeldriesch*. Le produit de cette vente devait servir à couvrir une partie des frais de restauration de l'église.

Par ailleurs, le Domaine leur avait accordé, en 1598, six chênes à enlever dans la forêt de Soignes et les travaux de restauration furent poussés si activement qu'un rapport decanal de 1609 considère l'église complètement et définitivement restaurée.

(17) *Visitations Décanales districtus Bruxellensi 1593-1614*, in *Archives archiépiscopales de Malines*, « Visites décanales — District de Bruxelles, fol. 17 ».

Depuis 1117, date à laquelle l'abbaye d'Afflighem céda le patronat de l'église Saint-Pierre à l'abbaye de Forest, c'était l'abbesse qui, avec l'approbation de l'évêque, nommait le curé et ses auxiliaires. Elle était aussi tenue à assurer, non seulement leur subsistance, mais aussi leur logement, tout en prenant à charge l'entretien de l'église et de la cure. En échange de ces lourdes obligations, elle percevait la petite dime dans toute la paroisse, sauf à *Verrewinkel* (18).

« La moitié de cette dime était allouée au curé dont elle constituait le principal revenu. Ne nous méprenons toutefois pas sur son montant; il variait très sensiblement suivant les résultats que donnait l'affermage de la perception de la dime, résultats influencés par la valeur des récoltes et des produits agricoles, sans oublier l'instabilité monétaire et les guerres..... Parfois les affermataires restaient en défaut de paiement, ou il fallait consentir à des réductions quand le mauvais temps avait trop nui aux récoltes..... D'autre part, la paroisse n'était pas exempte de paupérisme, sauf au Centre où, dès 1752, aucun nouvel habitant n'était admis s'il ne justifiait de moyens d'existence » (19).

ADVERSITÉS DE L'ÉGLISE

PREMIÈRE MANIFESTATION POPULAIRE

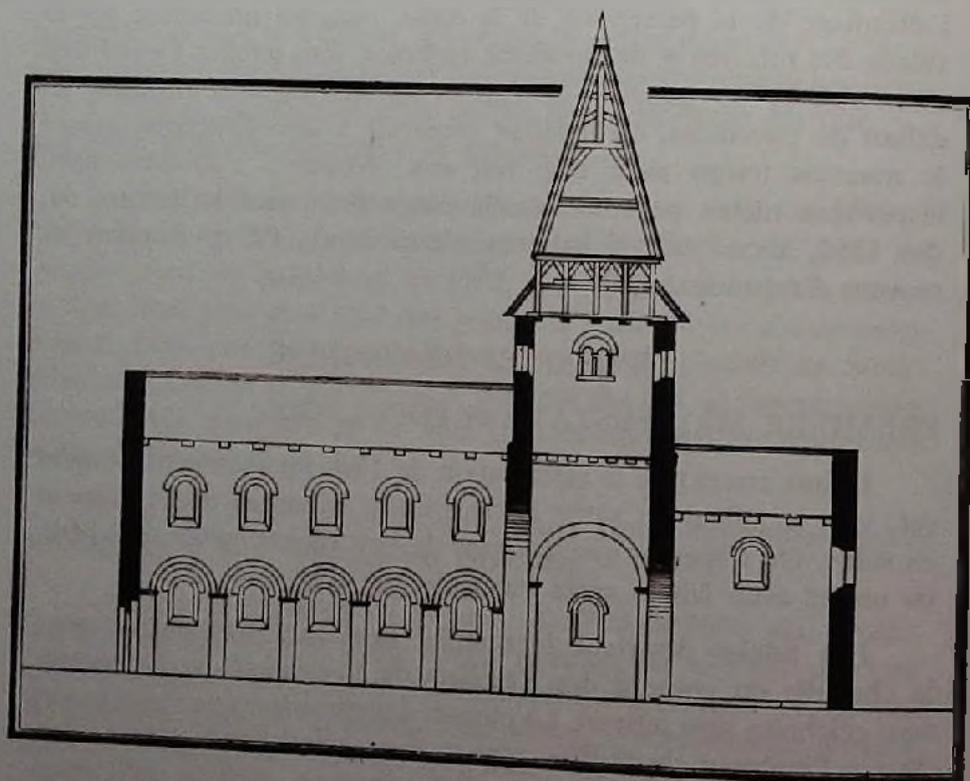
Il faut croire que la restauration de 1598 fut menée hâtivement car, vers le milieu du XVIII^e siècle, l'église retombait misérablement en ruine. On s'aperçut que des pans de mur étaient restés dans l'état où on les avait laissés après l'incendie de 1593.

Les fidèles désertent le temple. Beaucoup fréquentent alors la chapelle du couvent des Récollets de *Boetendael*, où les messes sont célébrées sans sermon. La plupart des paroissiens ne s'aventurent plus à l'intérieur de l'église, tant le danger est grand et réel. Non seulement l'édifice est menacé d'effondrement, mais le toit, étant ouvert de tous côtés, les fidèles restent inexorablement exposés à toutes les intempéries.

(18) Rappelons que cette paroisse était très étendue et qu'elle ceint dans ses limites, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, outre Uccle-village, aussi *Boendael*, *Carloo*, *Drogenbosch*, *Calevoet* et *Stalle*. Un seul prêtre dessert, jusqu'en 1715, cette grande paroisse aux habitations fort dispersées et aux chemins très hasardeux.

(19) D^r E. VAN DER LINDEN, *L'Eglise d'Uccle*, « Les Nouvelles d'Uccle », décembre 1936.

La grande misère persistante de cette vieille et vénérable église, si alertement magnifiée par la légende, sans cloches ni chaire de vérité décentes, lamentablement touchée par le temps, finit par émouvoir profondément la population uccloise. Son irritation est d'autant plus grande que l'abbesse de la noble abbaye de Forest, Dame Marie Joseph de Bousies de Rouveroy, ne donne aucune suite aux requêtes et suppliques qui lui sont adressées par les paroissiens, en vue d'une restauration durable de l'église, sinon de la démolition de celle-ci pour la reconstruction d'une nouvelle.



A.G.R. Arch. eccl. Abbayes — Fardé 7258.
Ancienne église romane d'Uccle.
Coupe longitudinale.

Telles étaient, à l'époque, les positions en présence. Les temps étaient durs pour l'abbaye de Forest, ayant à faire face à tant de travaux de réfection, dus à une succession de désastres provoqués par la guerre, qu'elle se trouva bientôt devant de sérieuses difficultés financières pour entreprendre de nouveaux et onéreux travaux.

C'est le 2 mars 1771 que la première campagne s'ouvre par une assemblée générale des paroissiens. Habituellement les réunions de ce genre se tenaient à l'auberge à l'enseigne *De Sirooppot*, située face aux vieux *Cornet*, de l'autre côté de l'ancienne *Watersraet*, l'actuelle avenue De Fré (20).

Cette assemblée prend immédiatement une tournure inattendue, tant par la façon dont elle s'organise, que par les personnalités qui la président. Les paroissiens furent convoqués par une proclamation faite au cimetière, après l'office. L'officier Jacques Depauw, par avis du maire, s'était chargé de cette mission et l'avait fait apposer, en même temps, aux portes des chapelles de *Stalle* et de *Carlou*. Pour que le cérémonial fût complet, une sonnerie de cloches précéda l'ouverture de la séance.

Présidée par l'échevin de la Chef-Chambre d'Uccle, l'avocat Jean Aerts d'Opdorp, ayant à ses côtés son greffier, Nicolas Verhaegen et le maire Melchior Delcor, l'assemblée devient d'emblée revendicative et décide d'adresser, sur-le-champ, une requête au Souverain Conseil de Brabant pour obtenir de l'abbesse de Forest la restauration et l'agrandissement de l'église. « La requête porte la signature ou la marque, en l'occurrence une croix authentifiée par deux témoins, d'une bonne cinquantaine de personnes, presque exclusivement du Centre d'Uccle, ce qui fait supposer que les autres enclavements de la paroisse s'intéressaient moins à l'affaire » (21).

Les préjudices que les paroissiens souffraient depuis de longues années font comprendre qu'il était devenu difficile d'exposer ses griefs sans véhémence. Les motifs de plaintes ne varient pas. Ils résument tous, en quelques citations constantes, l'état de complet délabrement de l'église. C'est ainsi qu'il était rappelé aux instances supérieures que l'église était à ce point ruinée que personne ne pouvait y prendre place sans courir grand danger *dat de hercke van aldaer door de laps van lange jaeren soodaniglijk was geruïneert dat er schier niemant de selve buyten gevaer konde betreden.....*; que les deux-tiers des communicants restaient exposés aux intempéries, tant en été qu'en hiver, au grand préjudice de la dévotion et de la religion chrétienne *ende daer enboven de twee derden deelen der communicanten*

(20) *Vieilles auberges et vieilles enseignes uccloises, Le Folklore Brabançon*, n° 141, mars 1959. Ce cabaret était anciennement dénommé *La Chevette*.

(21) D^r E. VAN DER LINDEN, op cit., n° (19).

biryten de selve genoodsaecht waeren te blijven geexposeert aen de injueten van de Locht soo Swinters als Somers, tot groote verminderinge van de Devotie en de Christelyke Religie

Contrairement aux espérances de la population, l'abbesse de Forest fait trainer l'affaire. Mais la ténacité des uns et l'obligation morale qui poursuit l'abbaye, finissent par forcer la décision. L'abbesse opte, en 1775, pour la restauration et l'agrandissement de l'église d'Uccle et confie la direction des travaux à l'architecte de la Cour, Laurent Benoît Dewez.

Dame Marie de Bousies de Rouveroy avait eu recours, une première fois, aux services du célèbre architecte, lors des travaux de restauration générale de l'abbaye de Forest, dont la première pierre fut posée par Charles de Lorraine, en 1764.

L'expérience de l'artiste était grande. Après avoir ouvert la brillante série de ses palais, châteaux et constructions religieuses, l'activité de Dewez s'était dépensée, à Bruxelles et en province, en de multiples travaux de restauration, de transformation et d'embellissement de nombreux édifices (22).

Quoique formé à l'école de Marchiani, architecte du pape Benoît XIV et pétri des idées propagées par Winckelman qui le poussèrent plus que jamais vers les modèles de l'antiquité, Dewez ne semble pas avoir été inspiré par quelque dédain pour les travaux d'importance mineure.

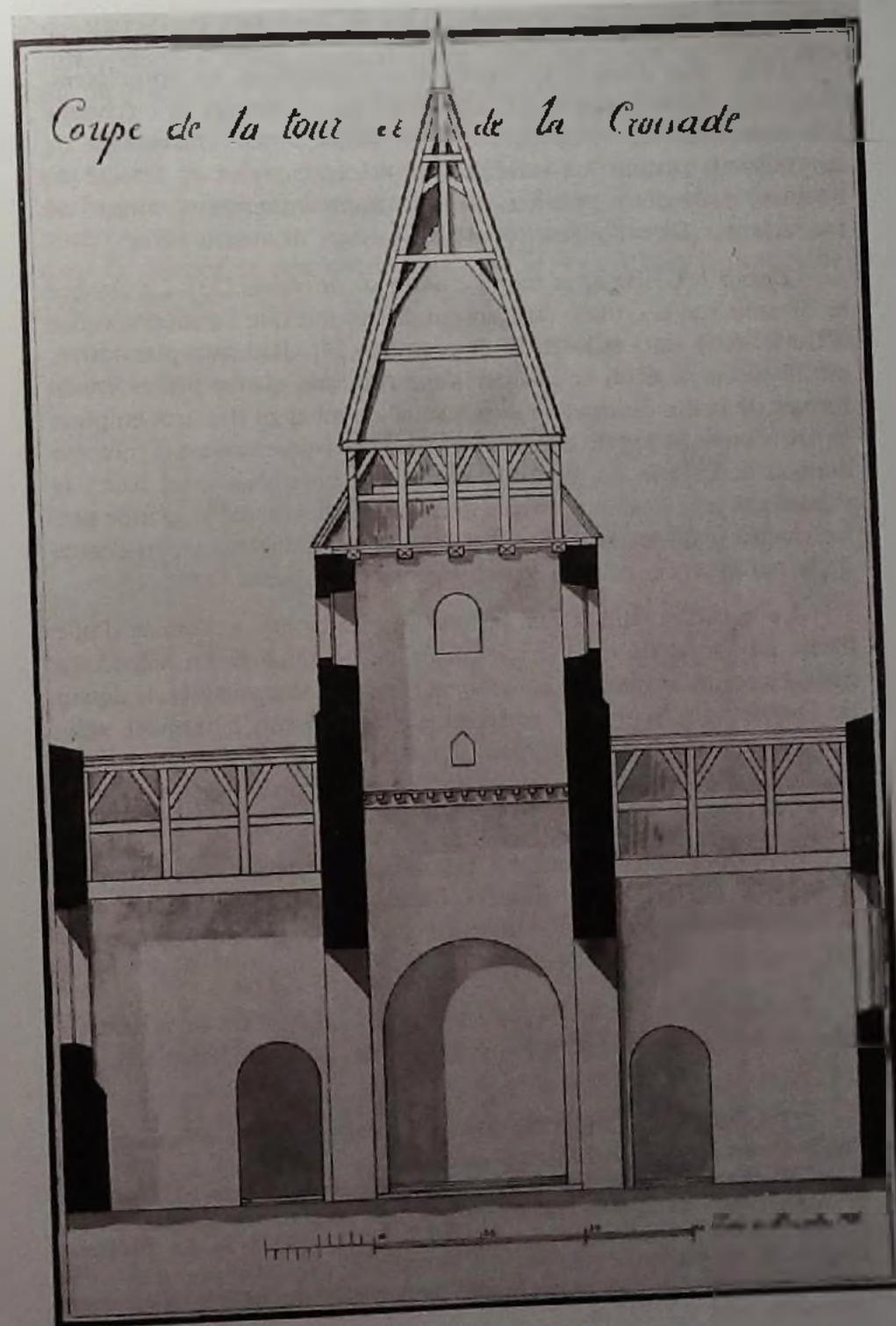
Il se mit donc promptement à l'œuvre, à Uccle, et commença par dresser un état des lieux en établissant une série de plans et dessins de l'église qu'il avait à restaurer.

Deux de ces dessins nous restent.

D'autre part, au cours du procès qui, par après, le mit en présence de l'abbesse de Forest et des décimateurs, on procéda à un nouveau relevé de l'état des lieux. De cette dernière procédure, il nous reste heureusement six autres plans.

*
*

(22) Parmi ceux-ci, la maison des ducs de Brabant à la Grand'Place de Bruxelles, la restauration du château de Mariemont, la transformation de l'abbaye cistercienne d'Orvil, ainsi que l'abbaye d'Heylissem de l'ordre des Prémontrés, la construction du château de Senefle (1760), de l'abbaye d'Afflighem (1764), du phare d'Ostende (1772), etc.



Eglise romane d'Uccle.
Coupe de la tour et de la croisade.
Relevé fait avant les tentatives de restauration.

L'ÉGLISE ROMANE D'APRÈS LES PLANS DU DOSSIER.

Grâce aux dessins de Dewez et aux plans qui les complètent, l'ancienne église romane d'Uccle, dont aucun vestige n'a échappé à la démolition de 1776, nous est fort bien connue. L'ensemble de ces précieux documents constitue un relevé complet et détaillé de l'édifice. Les deux premiers surtout sont importants, ayant été exécutés par Dewez même, avant les travaux de restauration.

Dessin 1. Coupe de la tour à hauteur de la croisée (23). Le clocher se dressait sur la croisée du transept ce qui fait que l'ancienne église d'Uccle était une église à tour centrale (24). Bâti sur plan carré, de 25 pieds de côté, ce clocher s'appuyait sur quatre piliers cruciformes de belles dimensions, sur lesquels tombaient des arcs en plein cintre s'ouvrant sur le chœur et sur les bras du transept. L'arc qui donnait accès à la nef centrale s'ouvrait à un niveau plus haut; le vaisseau et les croisillons étaient donc moins élevés que la grande nef. Le clocher avait ses faces lisses et se dressait, d'une venue, au-dessus de la nef centrale avec un léger glacis sur ses quatre faces.

La tradition voulait que la tour avait jadis été couronnée d'une flèche en forme de tiare, en souvenir de la consécration légendaire mais, en réalité et quoique constituant un élément particulier, le dessin de Dewez nous la montre se terminant par un toit pyramidal, solidement charpenté, à quatre pans, haut de 48 pieds (25), interrompu un peu au-dessus de sa naissance par une partie verticale haute de 3 1/2 pieds.

Rappelons que la tour ne pouvait dater de l'époque romane puisqu'elle fut reconstruite après l'incendie de 1593. Néanmoins, sa reconstitution se fit parfaitement dans le style de l'édifice du XII^e siècle.

La hauteur totale de l'église, mesurée du niveau du sol à l'extrémité de la quille de la charpente de la tour, était de 109 pieds.

(23) *Archives Générales du Royaume, Cartes et Plans manuscrits, Fonds Dewez, n° 297, A.138.*

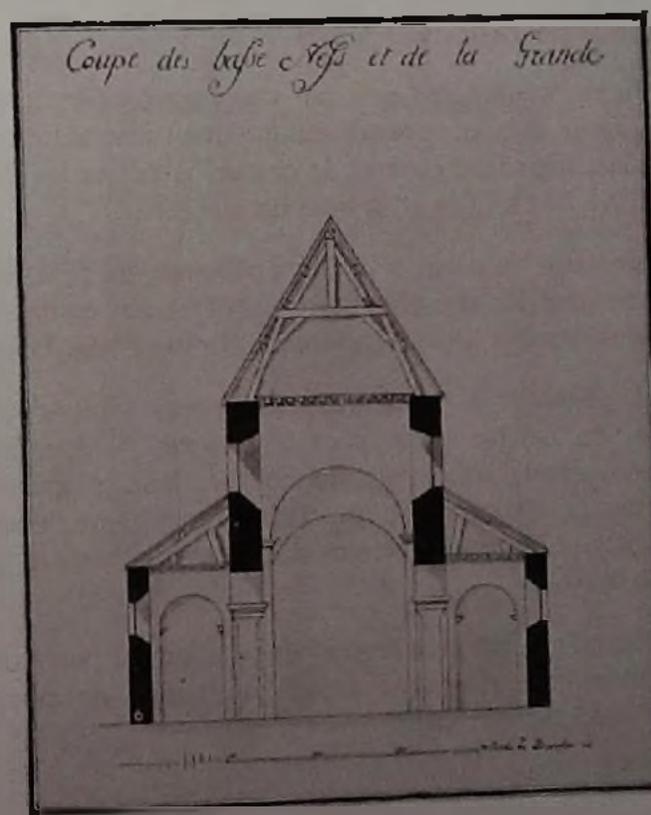
(24) Pour les églises à tour centrale dans le Brabant, voir : 1) Thibaut DE MAISTRIEN, *Les Églises brabançonnnes à tour centrale*, in *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. 38, 1934; 2) *Le Folklore Brabançon*, op. cit., note (1).

(25) L'unité de mesure est le pied de Bruxelles qui, réduit en mesures décimales, vaut 0,27575 m.

Du côté est s'ouvrait une petite baie, recouverte de deux dalles posées en dos d'âne, prenant forme d'arc de mitre et s'appuyant sur un glacis.

Selon ce premier dessin de Dewez, les fenêtres assez étroites, s'ouvraient vers l'extérieur sans embrasement des murs gouttereaux de la grande nef et des collatéraux. C. LEURS fait judicieusement observer à ce sujet que « cette disposition est assez rare dans la contrée et peu en rapport avec le style d'autres parties de l'édifice » (26).

La hauteur des bras du transept (42 pieds) était sensiblement égale à la hauteur du chœur, mais inférieure à celle de la nef centrale.



*Eglise romane d'Uccle.
Coupe de la Nef et des Collatéraux.
Relevé fait avant les tentatives de restauration.*

(26) C. LEURS, *Les Origines du style gothique en Brabant*, I^{re} partie, t. II, * *L'Architecture romane dans l'ancien duché de Brabant* *, Bruxelles-Louvain, 1922.

Aucune chapelle ne s'ouvrait sur ces croisillons qui ne furent autres que de simples travées de forme rectangulaire. La croisée était couverte d'un plafond plat.

Dessin 2. Coupe des basses-nefs et de la grande (27). Tout comme la croisée, les nefs sont couvertes d'un plafond plat, celui de la nef centrale étant à la même hauteur (35 pieds), tandis que la hauteur des bas-côtés n'atteignait que 18 pieds.

Plan 1. Plan terrier de l'église (28). Les dessins de Dewez, tout comme les six plans qui les accompagnent, nous montrent une église romane homogène, du type basilical, avec nef et collatéraux, quoique la forme latine, cruciforme, se dégage à première vue. L'abside était rectangulaire, avec, comme de règle, un chevet plat. L'entrée principale s'ouvrait dans l'axe de la façade *ouest*.

Le transept, séparé des nefs par deux gros piliers cruciformes et par une grande arcade, apparaît comme une construction distincte. La croisée, sur laquelle s'ouvrent le chœur, la nef et les croisillons, forme le centre de l'édifice et la base du clocher.

Contrairement au premier dessin de Dewez, les fenêtres étroites qui s'ouvrent dans les murs gouttereaux de la nef et des bas-côtés sont dessinées, dans le plan, légèrement ébrasées vers l'extérieur.

Plan 2. Plan de la façade (29). Une seule ouïe s'ouvrait sur chaque face du clocher. Elle prenait la forme d'une petite baie géminée; une simple colonnette, monolithe, lisse et galbée, portée sur une base et couronnée d'un chapiteau cubique, marquait son souchisme (30). Elle était légèrement en retrait sur le parement extérieur de la tour.

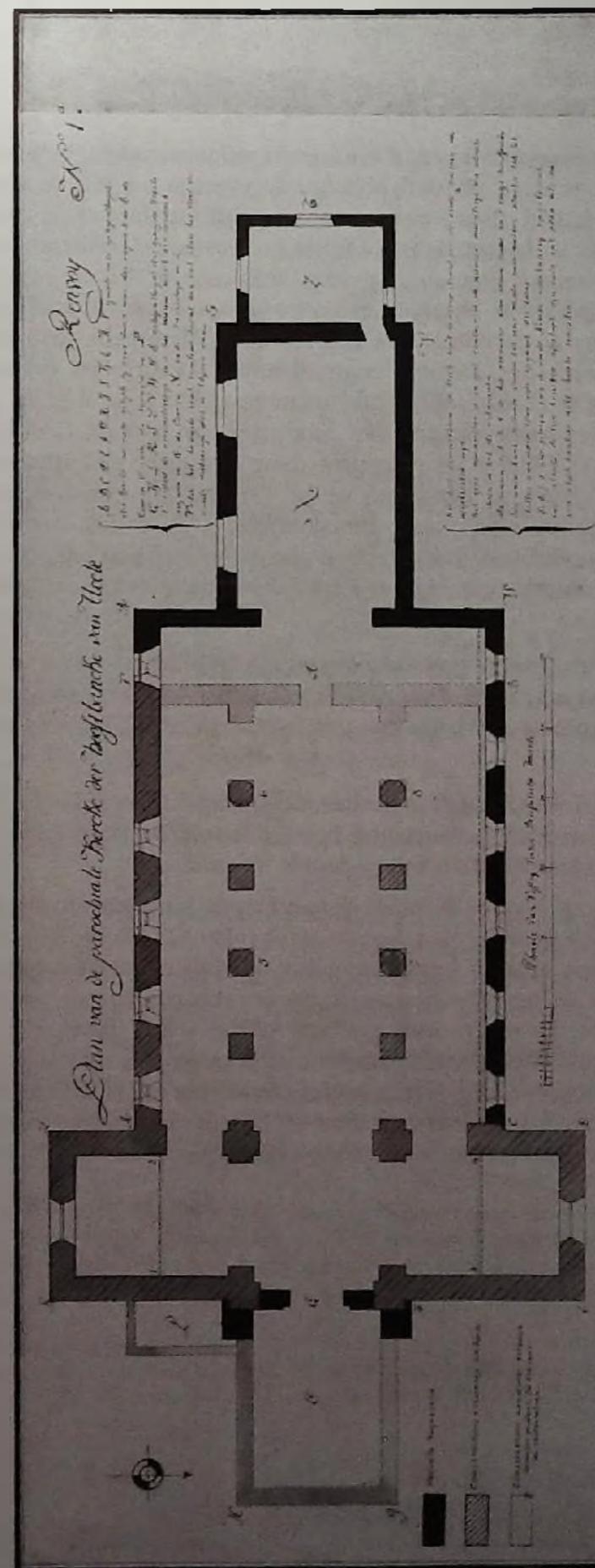
Par ailleurs, chaque croisillon avait son mur *est* percé d'une baie romane, condamnée et murée depuis un temps ne pouvant être déterminé (n° 12 dans le plan).

(27) *Arch. Gén. du Royaume, « Cartes et Plans manuscrits », Fonds Dewez, 298, A.139.*

(28) *Plan van de parochiale Kercke der hoofdbancke van Uccle, Archives Générales du Royaume (Cartes et Plans manuscrits, suppl. 1186).*

(29) *Vorgevel der Kercke, id., suppl. 1187.*

(30) La même disposition se retrouve aux églises romanes d'Overlaer, de Perck et de Meldert, en Brabant.



Eglise romane d'Uccle.
Plan terrier. — Profil d'agrandissement.

Plan 3. Coupe du transept à hauteur des collatéraux (31). La croisée était recouverte d'un plafond plat qui se trouvait au même niveau que celui de la nef, niveau plus élevé que celui du plafond du chœur et du transept. C. LEURS, dans l'ouvrage qu'il consacre à l'architecture romane en Brabant (*op. cit.*), y voit l'influence de l'école mosane. Ce même auteur fait observer qu'en ce qui concerne « la hauteur des croisillons et du chœur, les dessins de 1775 et ceux de Dewez nous fournissent des données contradictoires. D'après les premiers le transept et le chœur sont relativement peu élevés, à tel point que les versants de leurs toitures sont tangentes aux arcs de la croisée. Ces parties de l'édifice ne pouvaient donc être couvertes autrement que par une charpente apparente, ce qui constituerait une disposition tout à fait exceptionnelle dans nos contrées. D'après les dessins de Dewez, les croisillons, recouverts d'une voûte en berceau, avaient une hauteur normale par rapport à celle des arcades qui les séparaient de la croisée ».

Jadis, une fenêtre cintrée s'ouvrait, à hauteur des fenêtres des murs gouttereaux, dans l'axe des façades *nord* et *sud* du transept. Le plan représente ces baies par des larges fenêtres à arc fortement surhaissé.

Plan 4. Coupe des nefs à l'entrée du nouveau chœur (32). La baie cintrée est, en réalité, l'ancienne porte d'entrée de l'église. La nef centrale est couverte d'un toit à double versant.

Plans 5 et 6. Coupes du milieu de la nef centrale sur toute la longueur de l'église. Côté gauche (plan 5), *côté droit* (plan 6) (33). A l'intérieur de l'église cinq arcades retombaient sur des piliers carrés à imposte et séparaient la nef des bas-côtés. Dans certaines églises romanes brabançonnes ces piliers sont pourvus d'une solide base; elle fait défaut à l'église d'Uccle. Le deuxième et le quatrième de ces piliers, de chaque rangée, avaient leurs angles coupés par un chanfrein assez large pour qu'ils prennent la forme de piliers octogonaux vis-à-vis des autres qui avaient gardé leur forme primitive. Il est fort probable

(31) *Doorsnede van 't cruys naer den cant van de vleyne Beucken*, *Arch. Gén. du Royaume*, « Cartes et Plans manuscrits », suppl. 1188.

(32) *Profil en de Doorsney op het eynde van de Beucken met den ingangh van de nieuwe Choor*, *Arch. Gén. du Royaume*, « Cartes et Plans manuscrits », suppl. 1189.

(33) *Profil en de Doorsney van de groote Beuck door de geheele Lengde van de Kercke*, *Archives Générales du Royaume*, « Cartes et Plans manuscrits », suppl. 1190 et 1191.

que ces transformations aient eu lieu avant les travaux de restauration entrepris par Dewez et que ce dernier n'en serait pas l'auteur. Néanmoins, il convient de signaler que le plan terrier indique ces piliers de la même façon que les parties de l'édifice transformées par l'architecte et que, par après, les experts attirèrent l'attention des autorités sur l'affaiblissement que ces piliers avaient subi en abattant largement leurs arêtes.

*
* *

MALHEUREUSES TENTATIVES DE RESTAURATION ET NOUVELLE MANIFESTATION POPULAIRE.

Le projet de restauration que l'architecte Dewez présentait était hardi au possible, quoique l'ordonnance intérieure de l'église fut généralement respectée.

Par contre, l'architecte abat le chœur et la sacristie, de telle sorte que l'ancien transept formait, avec le clocher, un avant-corps, sorte de narthex, s'ouvrant vers l'extérieur et dans lequel venait s'intégrer la travée la plus occidentale du vaisseau.

Cette nouvelle disposition faisait de la façade *est* la façade principale, alors qu'un nouveau chœur, avec sacristie, est construit du côté *ouest*.

Si cette conception était peut-être fort heureuse au point de vue technique, elle s'avéra, par la suite, indéfendable devant les paroissiens et les autorités locales, tant civiles que religieuses, qui ne pouvaient admettre que l'orientation canonique ne fut pas respectée.

Le plan de 1775 (*plan 1*) nous indique clairement toutes les parties romanes que Dewez sacrifie. Les parties à reconstruire y sont représentées par un lavis jaune. Elles englobent tout le mur de la façade *nord*, le nouveau chœur et la sacristie. L'architecte conserve les croisillons, mais recule la façade *ouest*, prolongeant ainsi le vaisseau de 11 pieds. Les arcades retombant sur les piliers carrés ne subissent aucun changement sauf que, pour franchir la distance du dernier pilier au nouveau mur, l'architecte Dewez construit un grand arc de plein cintre de chaque côté de la nef (*plans 5 et 6*). Dans l'alignement des façades des bas-côtés, l'architecte cloisonne l'ancien transept. L'espace ainsi créé devait servir, d'une part, à dissimuler une voûte, d'autre part, à abriter un escalier donnant accès à la tour.

Le nouveau chœur communique avec la sacristie. Toutes les fenêtres sont sensiblement agrandies et surmontées d'un arc fortement surbaissé (plans 5 et 6). Dans la nouvelle façade principale, à l'endroit où, jadis, se trouvait l'entrée du chœur, l'architecte taille un portail dans lequel s'ouvre une large porte cintrée, surmontée d'un auvent couvert d'un petit toit à double versant et d'une baie en vit-de-bœuf (plan 2).

Dewez établit aussi le cahier des charges de l'entreprise et le rédige en ces termes :

Conditions sous lesquelles sera agrandie et restaurée l'église d'Uckel par le soussigné entrepreneur suivant qu'il est lavé en rouge dans le plan (34).

Tout ce qui est lavé en rouge sur le plan signé par l'architecte Dewez sera fait à neuf, c'est-à-dire le Portail de l'Eglise, un Escalier pour y communiquer et une place à mettre le fond du dit portail et les deux places y joignant, seront pavées à neuf avec des quarréaux de Pierre Bleue travaillée au ciseau. Les vitres seront en verre de Charleroi ou de Louvain, posées en plomb avec leurs mergelles de fer..... Le même entrepreneur s'oblige à démolir la tour ou flèche de la dite église qui est en charpente, de même que le Beffroi, et de rétablir la dite tour à neuf suivant la coupe-plan et profils signés par lui et aux conditions suivantes :

A savoir

Que la tour aura 48 pieds de haut pris au-dessus de la maçonnerie de l'ancienne tour jusqu'au-dessus du dôme de la lanterne. Le soussigné entrepreneur s'oblige de répondre de la bonté et solidité de son ouvrage en l'espace d'un an à l'accomplissement desquelles conditions il sera payé par les décimateurs cy-soussignés et accepte la somme de douze mille florins courants à fur et à mesure que l'ouvrage avancera en cela en quatre paiements égaux et le dernier à la fin de l'ouvrage.

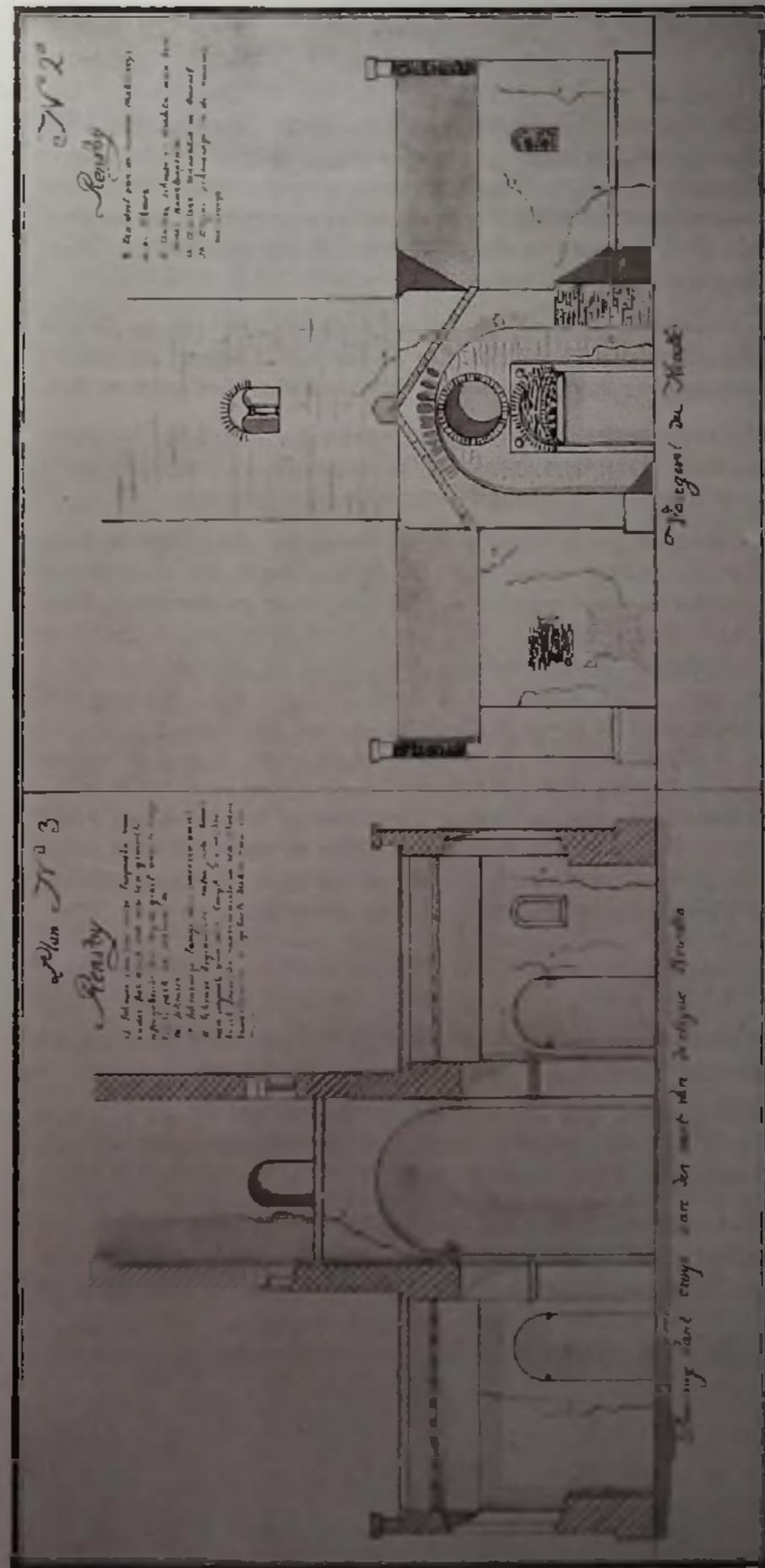
Fait à Forest le 11 maij 1774

Approuvées par moi les conditions ci-dessus comme entrepreneur.

L. B. Dewez.

Concondanteam attestor — Jacqui Nots.

(34) Dans le plan de 1775, les parties à construire se trouvent indiquées en lavis jaune. Pour la bonne compréhension et pour faciliter la lecture de ce plan, nous avons indiqué ces parties en noir.



1. — Coupe de la Croisée et des bas-côtés. Relevés faits après la tentative de restauration. 2. — Façade de l'Église. Église romane d'Uckel.

Ces formalités accomplies, Dewez ouvre le chantier. Mais l'état de délabrement dans lequel se trouvait l'édifice était tel que l'architecte eut à apporter de sérieuses modifications à ses plans. Malgré la somme importante de douze mille florins consentis en premier lieu, un nouveau crédit de mille autres florins fut sollicité et obtenu aux conditions consignées dans l'acte ci-après :

Le soussigné, à la réquisition des maîtres d'église de la paroisse d'Uccle était requis d'examiner l'augmentation de la dépense que causera le changement au plan proposé pour la restauration de l'église du lieu.

De transformer le chœur qui se trouve au plan agréé du côté opposé et à l'endroit où se trouve l'entrée de l'église en quel cas l'entrée de l'église seroit où se trouve aujourd'hui l'entrée du vieux chœur.

A condition que le nouveau chœur aura vingt deux pieds de large, sur quarante de long — que la grande nef sera augmentée d'une arcade de la hauteur du chœur conforme au plan agréé. Item que derrière le chœur sera placée la sacristie avec deux issues, l'une en dedans et l'autre en dehors de l'église, laquelle sacristie devra avoir 18 pieds de longueur et 14 de large..... L'escalier du docksal (35) sera placé aux environs de la tombe de M. le Baron de Carloy et les fonds Baptismaux à l'endroit où est la chapelle opposée..... lesquels changements le curé et maîtres d'église sous l'agrément de la Chambre d'Uccle comme mambour de la dite Eglise consente être fait aux frais d'Uccle, suivant le prix qui sera trouvé convenu le soussigné sur le pied ci-dessus pour la somme de mille florins courants à payer suivant l'entreprise et que les vieux matériaux pourront être employés suivant les conditions de la première entreprise.

6 avril 1775.

L.B. Dewez.

Ces nouvelles conditions furent acceptées par l'abbesse de Forest qui posa sa signature à la suite de celle de l'architecte.

D'autre part, par une déclaration faite le même jour, le Chef-Chambre d'Uccle, maire et ecclésiastiques, approuvent la nouvelle concession faite à l'architecte Dewez :

Les soussignés Echevins de la Chef-Chambre d'Uccle, mayor, curé et maîtres d'Eglise déclarent permis l'agrément de la très révérende Dame Abesse de Forest et du Rév. Prévot de l'Eglise Paroissiale de

(35) Jubé.

N-D de la Chapelle en la ville de Bruxelles de consentir au changement cy-dessus mentionné et qu'il sera payé à Monsieur Dewez qui a accepté les susdits changements une somme de mille florins argent courant au dessus de la somme dont on est ci-devant convenu pour la restauration de la d^e église et que cette somme lui sera comptée hors des revenus et biens de la d^e église après que l'ouvrage sera accompli

fait à Uccle ce 6 avril 1775

Baron Thisebaert

Vanden Berge, pastor Uccle

Hendrik Du Monceau, J.B. Grinaer, Kerkmeesters, Barthélémy Verhasselt, Pierre Van den Heuvel, Bertrand Rans, Guillaume Van der Elst, répartiteurs assermentés.

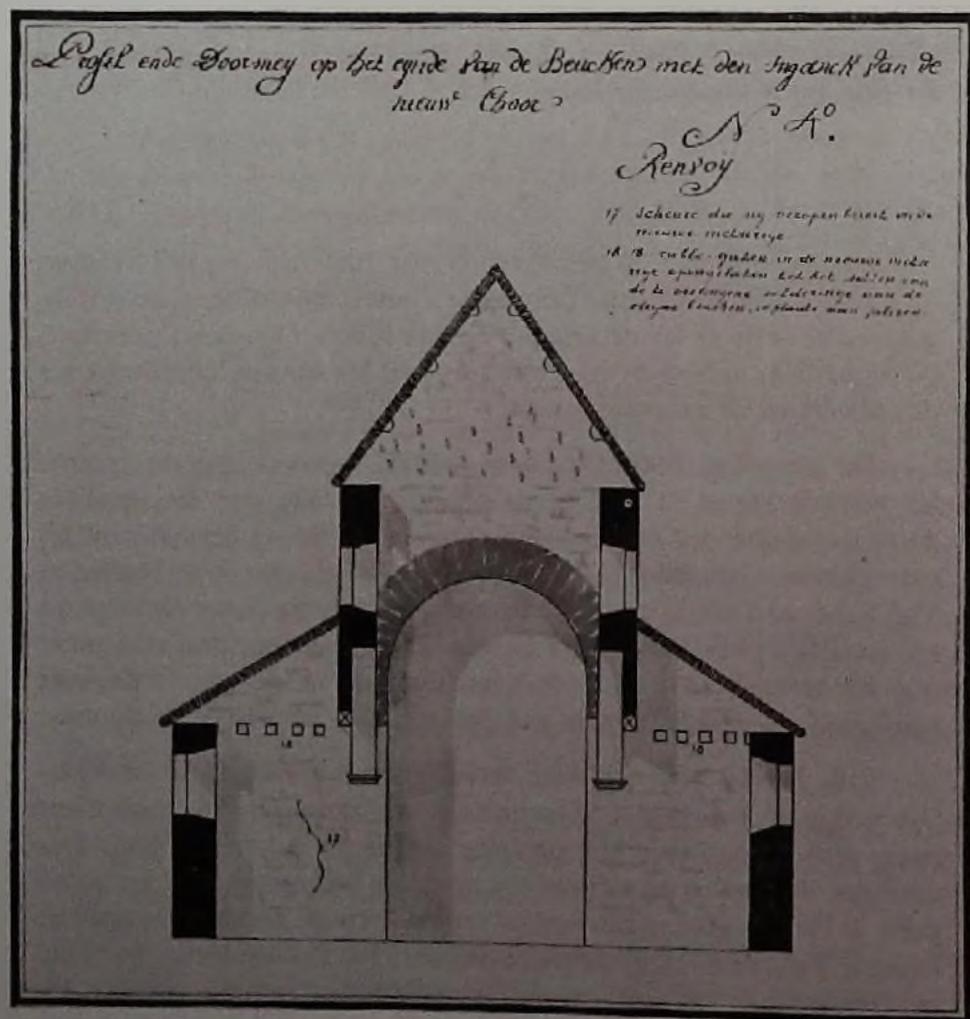
Les travaux ont à peine repris sur base du dernier contrat, qu'une nouvelle et violente campagne s'ouvre, non dirigée, cette fois, contre l'abbesse et les décimateurs, mais contre Dewez en personne, publiquement accusé de conduire fort mal les travaux et d'employer des matériaux de mauvaise qualité.

De nouvelles assemblées sont tenues, protocolairement comme les précédentes et la réaction populaire est telle que les autorités doivent prendre des décisions importantes. Celles-ci dépêchèrent les entrepreneurs bruxellois Desclai, Van de Kerckhove, Van Haelen et Van Schepdael afin d'examiner les travaux en litige. Leur témoignage est accablant pour l'architecte Dewez. Il est reconnu, non seulement que les travaux sont mal conduits, mais qu'ils ne sont nullement conformes aux plans agréés par les autorités civiles et religieuses.

L.B. Dewez n'est pas sans savoir que ses travaux sont impopulaires, que ses ennemis le calomnient et que les paroissiens le tiennent pour seul responsable du marasme spirituel de la paroisse. Ces derniers, de plus en plus émus des procédés incompréhensibles qu'on prête à l'architecte, se retrouvent réunis, en une décisive assemblée, tenue le 9 juillet 1775, au domicile du fabricant Du Monceau. Instruits par les événements qui, quatre années avant, avaient conduit les villageois à de longues et stériles tergiversations avec l'abbesse de Forest, les paroissiens décident, d'accord avec le Chef-Chambre d'Uccle, de porter directement l'affaire devant le Souverain Conseil

de Brabant. L'échevin-président, Aerts d'Opdorp, le greffier Verhaegen et la maieur Cattoir sont délégués auprès de cette instance pour représenter la population uecloise.

Le Souverain Conseil fait d'urgence arrêter les travaux et charge plusieurs experts, dont deux architectes, Fisco et Tibaut, de procéder à une expertise complète. Entretemps, dans le but d'étayer les opinions, il est procédé à la copie des plans. Plusieurs compétences prennent une part active à ces travaux, notamment un certain l'ouquet



Eglise romane d'Uccle.
Coupe de l'extrémité des nefx et entrée du nouveau chœur.

qui dépose ses conclusions en même temps que les architectes Fisco et Tibaut. Le Souverain Conseil attachait à ces plans une importance telle qu'un sceau spécial fut gravé pour les authentifier (36).

Le résultat de toutes ces enquêtes mit l'architecte Dewez dans une situation de plus en plus difficile. Dans le rapport de Fisco et Tibaut, on peut lire que les briques se brisent et s'enlèvent à la main (37) aux endroits où les murs calcinés sont restés en place, après l'incendie de la fin du XVI^e siècle. Les parties restaurées y sont décrites comme ayant été faites de vieux matériaux de récupération (38), les seuils des fenêtres mal imbriqués dans la maçonnerie. La grande porte d'entrée, haute de 10 pieds, est jugée trop basse pour livrer passage au baldaquin, alors que le grand arc, prévu par Dewez, est estimé beaucoup trop large (39) et exerçant une poussée inégale sur l'ancien pilier trop largement chanfreiné. Après avoir jugé sévèrement la charpente du clocher, qui ne paraissait pas être en état de résister au balancement répété des cloches, les auteurs du rapport signalent, plus loin, que l'ancienne église pouvait abriter 870 fidèles et que, transformée, elle ne pourra en abriter qu'une centaine en plus. Ils concluaient malheureusement à la démolition totale du vieux sanctuaire roman et à la construction d'une nouvelle église dont les dimensions seraient établies par le Souverain Conseil (40).

La population uecloise, voyant que ses longs efforts allaient aboutir, multiplie ses interventions pour la sauvegarde de l'église. Se trouvant, cette fois, aux côtés de l'abbesse, ses mandataires

(36) Le modèle déposé aux Archives est accompagné du texte suivant : *Desen segel dient tot het plan der kercke van Uccle gevisioneeret ter verbale van 30 october 1775 in saecke tusschen de Vrowwe Abdisse van Vorst ten eenen en de architect Dewez ter andere seyde.*

(37) *.....met de handt afgebroekt ende uyigenomen.....*

(38) Dans le dernier contrat, signé le 6 avril 1775, il était explicitement indiqué que l'architecte pouvait utiliser des matériaux de réemploi. Il est donc assez étonnant que les experts Fisco et Tibaut en fissent grief à Dewez dans leur rapport qui fut déterminant.

(39) *.....het dobbel van de oude..... Plans 5 et 6.*

(40) *Dat het behoorde de actueele kercke tot den grond toe aftebrecken ende sene meerte op te bouwen, op de groote als het dees Souvereyn hof sal gelieven te ordonneeren.....*

rédigent un mémoire où ils développent une argumentation pleine de bon sens et d'objectivité, tout en reprenant, avec vigueur et conviction, les griefs à l'adresse de l'architecte (41).

Enfin, dans le volumineux dossier que nous venons de dépouiller repose une dernière pièce importante que nous croyons utile à signaler (42). Elle est surtout d'ordre moral, tout en dénonçant l'inextricable situation à laquelle les malheureuses tentatives de l'architecte Dewez ont abouti. Elle fixe définitivement la position des contresignants qui ne peuvent admettre : que le chœur de l'église d'Uccle se trouve malencontreusement à l'ouest, que cette même église couvre une superficie de 4 370 pieds carrés dont doivent être soustraits 589 pieds pour les deux autels latéraux dédiés à saint Joseph et à la Vierge Marie, ce qui réduit la superficie à 3 781 pieds carrés; qu'en comptant un espace de 4 pieds carrés par paroissien, l'édifice, tel que Dewez le propose, ne pourra recevoir en tout que 947 fidèles, alors que la paroisse d'Uccle compte plus de deux à trois mille pratiquants, deux à trois cents communiant et que, si l'on y ajoute les enfants de cinq à quinze ans, ce nombre dépasse les trois milles; que l'église actuellement en restauration n'est pas plus grande que l'ancienne église; que les collatéraux n'ont que 18 pieds de haut, hauteur insuffisante pour l'installation des deux autels latéraux.

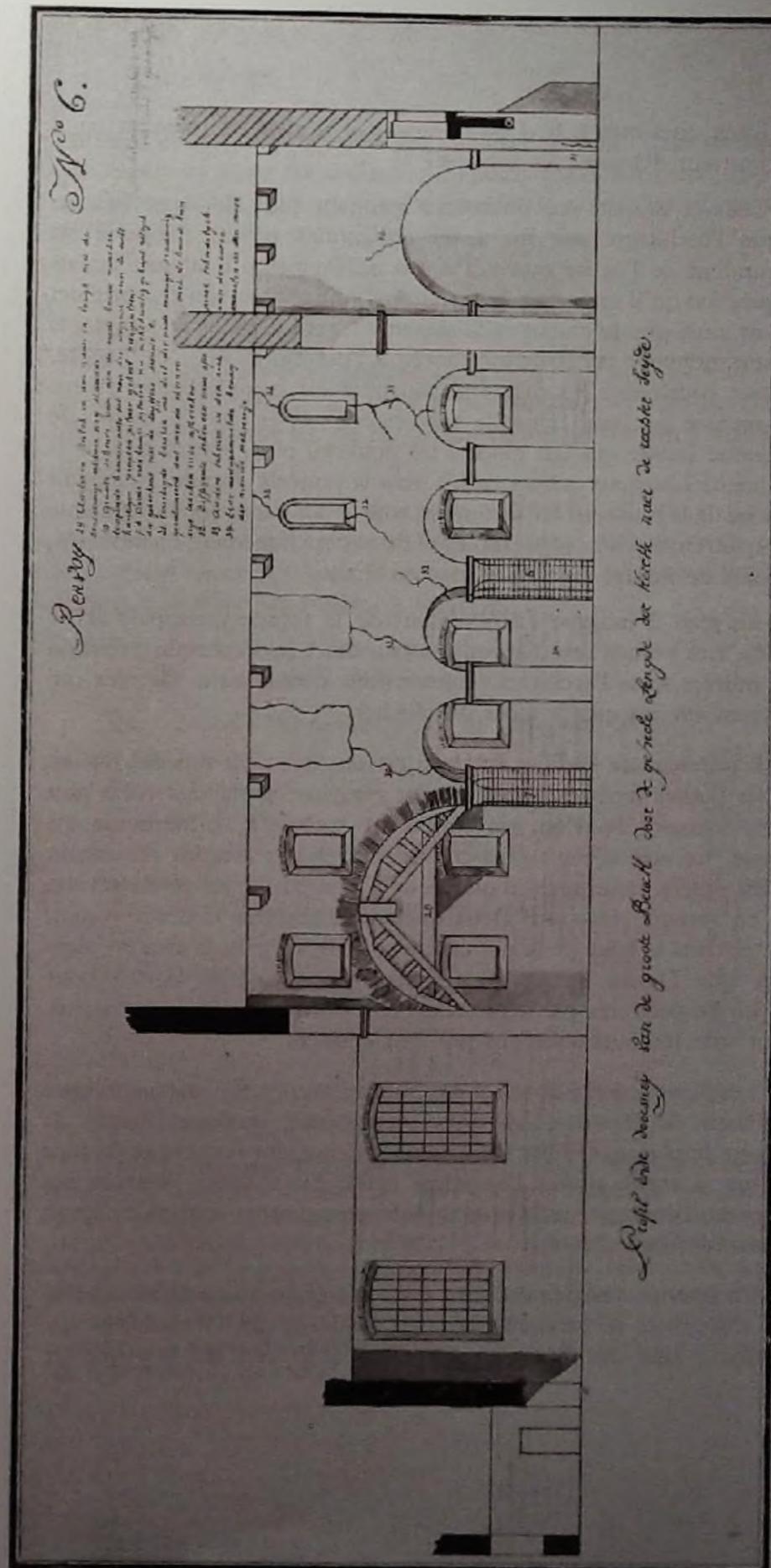
Après toutes les malfaçons, tous les revers mis en évidence par les rapports des commissions officielles d'enquête, les conclusions communes soumises au Souverain Conseil souhnaient que l'église avait été mise dans un état de délabrement tel qu'elle n'était plus susceptible de la moindre restauration et quelle ne pouvait être conservée ni en totalité ni en partie. Il y avait l'ancienne église à abattre, une nouvelle église à bâtir.

Comme on le voit, autorités et paroissiens ne tenaient pas le moindre compte des droits imprescriptibles au respect et à la vénération que la vieille église romane avait acquis au cours des siècles car le Souverain Conseil, par jugement daté du 29 avril 1776, se rallia à cet avis.

*
* *

(41) *Reflexien voor de Vrouwe Abdisse van Vorst Eerste Gedaeghde Teghen Sieur Derwez architect Gedaeghde ad causam.* Ce document ne porte aucune date.

(42) *Die gemeeyntenaeven, kerckmeesters ende principaelste gegoeyde der Parochie en de hoofdhanck van Uccle tegens de Vrouwe Abdisse van Vorst.*



L'eglise romane d'Uccle.
Coupe de la grande nef (côté droit).
Relevés faits après la tentative de restauration.

Dans quel état L.B. Dewez laissait-il l'église au moment où il fut contraint d'arrêter les travaux ?

Ceux-ci avaient été poursuivis pendant plus de deux ans et, lorsque l'architecte mit fin à ses obligations envers l'abbesse, la restauration de l'église touchait à son achèvement. Il n'avait jamais été question qu'il importait de restaurer l'édifice dans son état originel et c'est ainsi que le chœur et la sacristie furent démolis et remplacés par une nouvelle construction élevée à l'extrémité *ouest* de l'église. Le mur gouttereau du collatéral gauche a été complètement abattu et remplacé par une nouvelle maçonnerie. Il en est de même de l'ancienne façade qui fait place à un nouveau mur, séparant les nefs du chœur. Les deux piliers carrés vers la nouvelle façade, soutenant la masse de la tour, ont été fortement consolidés, alors que le deuxième et le quatrième pilier, séparant les nefs, ont été largement chanfreinés, au point de mettre leur résistance en doute.

Le plan 2 indique l'achèvement de la façade principale et de la tour. Les petites fenêtres romanes du mur *est* de chaque croisillon sont murées mais l'architecte conserve les petites baies cintrées qui s'ouvrent sur les quatre faces du clocher.

L'intérieur de l'édifice (plan 6) est sensiblement modifié du fait que les petites fenêtres romanes sont remplacées par des baies plus larges, surmontées d'un arc fortement surbaissé. L'harmonie est rompue, les arcs n'étant plus concentriques aux arcades retombant sur les piliers, couronnés d'une nouvelle imposte, au profil sévère, tout en restant classique. Deux anciennes fenêtres cintrées restent intactes dans le haut de la nef centrale, mais les grands arcs en plein cintre que Dewez dut construire, de chaque côté de la nef, pour franchir l'espace créé par le prolongement du vaisseau, restent inachevés et sont toujours soutenus par leur coffrage.

Les plans 3, 4 et 6 donnent des indications précises sur un nombre inquiétant de lézardes, les unes menaçantes, quelques autres de moindre importance. Elles soulignent l'effritement continu et de plus en plus accentué auquel l'ancienne église fut soumise pendant des siècles et l'épineux problème que la restauration intégrale devait nécessairement soulever.

En somme, l'ancienne église avait fait place à une église à peine plus vaste, seul le vaisseau ayant été prolongé de 11 pieds, ce qui constituait une insuffisance notoire, compte tenu du but que les

autorités ecclésiastiques et civiles s'étaient assigné. Cela n'empêche que les divers éléments anciens qui étaient restés sur place, appartenant tous au plus pur style roman, formaient encore l'ensemble d'une belle coupe.

L'abbesse de Forest, condamnée à faire bâtir une nouvelle église en lieu et place de l'ancienne (43), renonça aux services de Dewez, lui intenta, en même temps, un procès civil pour obtenir l'annulation du contrat.

Le procès dura des années pour aboutir à une cote mal taillée. Malheureusement le jugement final ne laisse aucune trace parmi les papiers conservés dans le dossier. Seul un compte, dressé par Dewez à la veille du procès, y figure :

Etat des paiements faits par moi, L.B. Dewez, aux ouvriers qui ont travaillé à l'église d'Uckel, à savoir :

<i>Aug. Sezar, charpentier pour la charpente de la tour par convention</i>	1 800 - 0 - 0
<i>Payé à l'ardoisier</i>	441 - 0 - 0
<i>Payé au plombier</i>	242 - 3 - 0
<i>Payé au marchand de chaux d'Uckel</i>	531 - 3 - 0
<i>Payé au maçon Philippard</i>	2 365 - 0 - 0
<i>Payé au tailleur de pierres de Cretemont</i>	285 - 0 - 0
<i>Payé pour fers et façon</i>	511 - 0 - 0
<i>A Waeremans, tailleur de pierres</i>	183 - 0 - 0
<i>Au charpentier Sezar</i>	231 - 0 - 0
<i>Payé au piqueur pour surveillance</i>	220 - 0 - 0
	Total 7 011 - 0 - 0

(43) La sentence finale du Souverain Conseil, mettant l'abbesse de Forest en demeure de construire une nouvelle église ne mit nullement fin aux multiples difficultés que cette noble Dame avait rencontrées auprès de ses paroissiens. Contre toute attente, les habitants de *Carloo* revendiquèrent, à leur tour, non seulement une nouvelle église mais que leur village devienne paroisse autonome. A défaut d'une église paroissiale, les habitants de *Carloo* émirent le vœu de voir la nouvelle église Saint-Pierre s'ériger, non sur l'emplacement de l'ancienne église romane, mais plus près de leur hameau. Le clergé d'Uckel s'y opposa.

Compte de quoi j'ai reçu de Madame l'abbesse de forest la somme de 2 000 florins courants 2 000 - 0 - 0

Reste à payer 5 011 - 0 - 0

Le soussigné se trouvant obligé de soutenir procès contre la Dame Abbessse de Forest en qualité d'acrice en suite de la consultation prise de sa part à charge du soussigné par son verbal du 26 juillet dernier au rapport du seig^r conseiller Viron commis et constitué par cette lettre le sieur Pierre Vander Cammen, procureur du Conseil Souverain de Brabant à l'effet d'occuper en cette cause avec pouvoir de la poursuivre de même que tous les débats à en résulter jusques au définitif promettant et obligeant l'action

12 août 1776

L. B. Dewez.

*
*
*

Comment l'architecte L.B. Dewez, créateur de tant d'ouvrages célèbres, auteur de quantité d'autres travaux de restauration d'édifices religieux et monastiques, tous élevés dans un style parfait, a-t-il pu courir à un échec aussi total à Uccle? Par ailleurs, quels furent les ferments de l'opposition déclarée à laquelle autorités et simples paroissiens répondirent avec tant d'enthousiasme?

Tout au plus pouvons nous avancer les réponses habituellement faites à ces questions, qui ont préoccupé plus d'un auteur, en évoquant les âpres jalousies que les succès de l'architecte avaient suscitées autour de lui. De farouches rivalités avaient fini par créer une zone d'ombre que L.B. Dewez traversa depuis deux ou trois ans et dont les débuts coïncident avec les travaux de la maison d'arrêt de Vilvorde, dont il avait assumé la direction (44). Il y eut à faire face aux mêmes accusations que celles qui furent portées contre lui à Uccle (45). Après avoir interdit l'accès des chantiers au délégué des Etats, après

(44) Construit sur l'emplacement du vieux château à la suite des réformes du régime pénitencier introduit dans notre pays par Marie-Thérèse.

(45) Dans le rapport de Fisco et Tibau il est fait allusion aux malversations, dont à tort, Dewez avait été accusé lors des travaux de la maison d'arrêt de Vilvorde.

expertises et contre-expertises, le Conseil d'Etat du Brabant mit définitivement fin aux contestations en reconnaissant le peu de fondement des griefs portés contre lui (46).

La maison d'arrêt de Vilvorde, terminée en 1776, sans autres incidents, la construction d'un belvédère, près de Tervueren, pour le prince-gouverneur, fut prétexte à de nouvelles attaques. Elles sont lancées au moment même où les travaux de l'église d'Uccle sont définitivement arrêtés. Malheureusement pour Dewez la manœuvre, cette fois, réussit pleinement. Charles de Lorraine, à la suite de l'abbesse de Forest, renonça aux services de son premier architecte.

Dewez, en cette mauvaise aventure, eut donc à se débattre contre tout ce qui pouvait donner lieu à contestation. C'est une certitude qu'il eut à faire face à une campagne systématiquement organisée et, constatons-le, qui se manifesta, en même temps, en trois localités différentes de la banlieue bruxelloise (47).

De toutes les abbayes, églises et monastères que l'architecte Dewez avait restaurés ou reconstruits, l'église d'Uccle était, sans doute, la moins intéressante, ses dimensions modestes et sa vétusté ne lui permettant pas les travaux de grand style qu'il avait l'habitude de conduire. Aussi, Dewez n'était peut-être pas l'architecte indiqué pour réaliser la restauration et l'agrandissement du vieil édifice roman, selon les désirs des autorités et de paroissiens ucclois.

Ce qui compromit plus gravement l'entreprise, dès ses débuts, c'est qu'on ait fait appel à une aussi grande compétence qu'était l'architecte L.B. Dewez, à un artiste aussi en vue, pour des travaux n'offrant, en somme, que peu d'intérêt et qui n'exigeaient pas tant de talent mais, au contraire, demandaient des présences plus modestes et surtout moins enviées.

En somme, le patrimoine brabançon qui constituaient les vieilles petites églises romanes à tour centrale, dont la carte parlante, qui

(46) Léon DEWEZ, *Laurent-Benoit Dewez, premier architecte à la cour de Charles de Lorraine, Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. 35, 1930.

(47) Les premiers rapports adressés au Souverain Conseil lors des travaux à l'église d'Uccle firent allusion aux malversations, dont à tort, Dewez avait été accusé lors de la construction de la maison d'arrêt à Vilvorde.

en fut jadis tracée passait par Uccle, méritait plus de respect de la part des architectes et des pouvoirs publics (48).

Les quelques rares sanctuaires de ce genre subsistant dans le Brabant n'en ont que plus de prix. Ils représentent, non seulement ce mouvement d'art d'après l'an 1000, avec son style propre et ses formes architecturales, parfois gravement dégradées par le temps, mais aussi un moment de l'histoire locale, des us et des coutumes des villageois d'autrefois.

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE ACTUELLE, ŒUVRE DE CLAUDE FISCO (49).

Après tant de déconvenues, après toutes relations rompues avec l'architecte L.B. Dewez, l'abbesse de Forest chargea l'architecte Claude Fisco de l'élaboration des plans et de la construction de la nouvelle et actuelle église d'Uccle.

Qui était donc l'artiste-architecte Claude Fisco, auteur de cette église qui enferme dans ses pierres le souvenir de la foi, des espoirs et des craintes qui emplissaient l'âme des paroissiens pendant les événements que nous avons évoqués ?

Son nom apparaît pour la première fois, à Uccle, dans les rapports des expertises ordonnées par le Souverain Conseil, en 1775.

Né à Louvain, le 22 janvier 1736, il appartenait à une famille patricienne d'origine génoise. Il avait d'abord embrassé la carrière des armes et était entré, à l'âge de dix-sept ans, au service impérial, en qualité de cadet. Il devint officier dans l'armée du génie, en 1756.

Mieux doué pour l'architecture que pour les armes, Claude Fisco ne reste guère longtemps au service et après avoir pris une part active à la guerre de Sept ans, démissionne pour aller s'établir à Bruxelles où il est immédiatement appelé aux fonctions de directeur des travaux publics, contrôleur et directeur de l'Académie des Beaux-arts de

(48) *Le Folklore Brabançon*, op. cit., note (1).

(49) La description de l'église Saint-Pierre à Uccle a été faite dans *Le Folklore Brabançon*, op. cit., note (1).



Eau-forte de H. Quittelier.
L'église St Pierre d'Uccle.

la ville. Peu après, il remplit les mêmes fonctions sans sa ville natale, à Louvain même, où plusieurs de ses réalisations font encore le charme de maints vieux quartiers.

Bizarre carrière, au reste, que celle de ce militaire-ingénieur-architecte, dont on ne sait, au juste, pourquoi et comment la Révolution brabançonne, quelques années après l'achèvement de l'église d'Uccle, fit de lui l'un des plus acharnés partisans et l'un des chefs du vonckisme. Alors que le 6 juin 1781, il avait été nommé membre du comité des volontaires qui venait de s'établir à Bruxelles, deux ans plus tard, le 17 octobre 1789, on apprit que le gouvernement autrichien avait découvert une vaste conspiration. Un certain Deridder, marchand de vin, avait vendu au gouvernement le secret du comité vonckiste livrant, en même temps, les noms de ses membres (50). C'est ainsi

(50) Joseph II écrivait au général d'Alton, en date du 31 octobre 1789 : « La découverte importante que, par vos soins, vous avez fait faire au gouvernement est d'un prix infini pour le moment..... ».

qu'on arrêta Claude Fisco et qu'on fit une nouvelle tentative pour s'emparer de la personne de Vonck qui avait quitté à temps le pays pour se réfugier à Breda (51).

A la rentrée des Autrichiens, Fisco, trop compromis par les tristes événements de 1789-1790, révolté contre l'autorité tyranique de Vienne, hostile aux traditionnelles idées des milieux conservateurs, se réfugia en France. Entré en relations avec Dumouriez, il prend service dans les armées républicaines et, en considération de ses titres, est promu au rang de général du génie, sans toutefois parvenir à faire homologuer son grade.

Comme la première, cette nouvelle aventure militaire fut de courte durée, car Fisco, accusé bientôt de tréudeur vis-à-vis du régime, fut fortement compromis sous la terreur et incarcéré à Paris. Il ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre. Remis en liberté, rendu à la vie civile, Fisco renonça à tous ses emplois, se retira chez son neveu, desservant à Erps-Querps, près de Cortenberg, où il mourut paisiblement, le 10 janvier 1825, dans un âge très avancé (52).

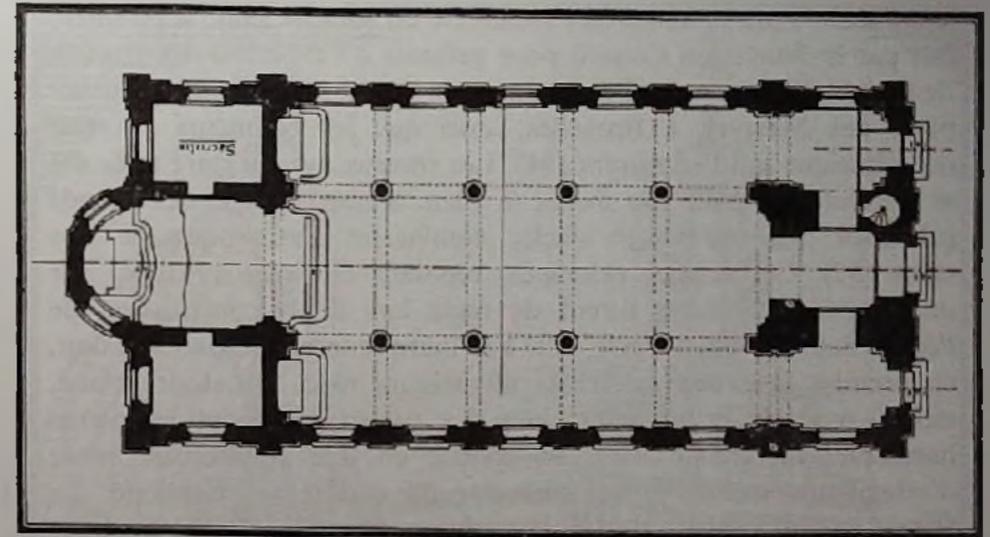
* *

Les réalisations que nous laisse Claude Fisco sont toutes conçues dans le plus pur style néo-classique. Elles sont nombreuses et toutes marquées d'originalité, mais ce serait une erreur de vouloir les mettre en parallèle avec celles des maîtres architectes qui lui sont contemporains (53). Mais, de toute façon, son influence en Belgique ne peut soutenir la comparaison avec celle qu'exerça L.B. Dewez.

(51) P.A. GERARD, *Rapetus de Berg, Mémoires et Documents pour servir à l'Histoire de la Révolution brabançonne*, t. II, p. 312, Bruxelles, Demanet, 1842.

(52) Une notice biographique de Claude Fisco se trouve dans IMMERZEEI, *De Levens en de Werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschielders, enz.*, Amsterdam, 1842, t. I, p. 238, et une autre dans la *Biographie Nationale*.

(53) Outre L.B. Dewez, il y a lieu de citer les architectes Guimard, auteur de la place Royale, Servandoni, qui transforma plusieurs hôtels seigneuriaux, Antoine Payen et bien d'autres.



Plan primitif de l'église d'Uccle.

L'église d'Uccle occupe incontestablement une place importante dans l'œuvre de Claude Fisco.



*Agrandissement de l'Église St Pierre 1939.
Dérachage de la façade Sud
Mise à jour des modillons de la corniche.*

En 1775, au moment où l'architecte est sollicité pour la première fois par le Souverain Conseil pour présider à l'expertise des travaux de Dewez, Fisco termine l'ensemble de la place Saint-Michel, l'actuelle place des Martyrs, à Bruxelles, ainsi que les bâtiments en style néo-classique qui l'entourent (54). Les travaux avaient duré trois ans et l'architecte, pour les mener à bien, s'était inspiré des grands principes qui, au XVIII^e siècle, dominaient l'esthétique de nos villes (55). Ces mêmes principes, reposant en ordre principal sur une symétrie parfaite, furent de règle lors de la construction de l'église Saint-Pierre d'Uccle. Elle a sa marque locale propre et le doit, en premier lieu, aux matériaux où briques roses et calcaire blanc, taillés, modelés et corroyés selon les usages, alternent en pleine harmonie. La construction est conçue en une architecture sobre d'ornements, mais d'aspect monumental malgré sa simplicité. La façade justifie le plan et selon la tradition du siècle, obéit à un tracé géométrique élémentaire, tout en conservant des proportions simples. Le plan basilical, tel que Fisco l'a conçu, en 1778, est resté sans changement jusqu'en 1939, année où des travaux d'agrandissement furent entamés. Au cours de ceux-ci les ouvriers procédant au dérochage de l'extrémité de la façade du collatéral droit mirent à jour une rangée de petits modillons, fort joliment profilés, de style classique, soutenant la corniche. Leur présence inattendue nous permet de conclure, avec certitude, à l'existence de ces mêmes modillons sur toute la longueur des façades des bas-côtés et du mur semi-circulaire de l'abside. On se demande, en vain, pour quelle raison majeure on a fait disparaître délibérément, sous une couche de ciment, ces ornements dont l'importance esthétique n'échappe à personne. Il est regrettable qu'on n'ait pas procédé, lors des travaux, au dégagement complet et à la remise en valeur de ce typique élément architectural, alors qu'il était de nature à souligner le style néo-classique que l'architecte Claude Fisco avait si habilement réalisé.

(54) La place Saint-Michel fut débaptisée par les Français en 1795, pour devenir la place de la Blanchisserie et, après les événements de 1830, la place des Martyrs.

(55) L'ensemble de la place est décrit par G. DE MAREZ dans son *Guide illustré de Bruxelles*, t. I, « Les Monuments civils », Editions du Touring Club de Belgique, 3^e édition, Bruxelles, 1928. Actuellement encore, la place des Martyrs est soumise à certaines servitudes pour sauvegarder l'ensemble architectural.



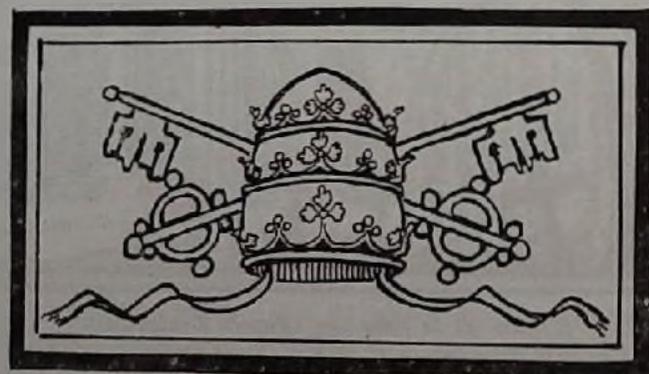
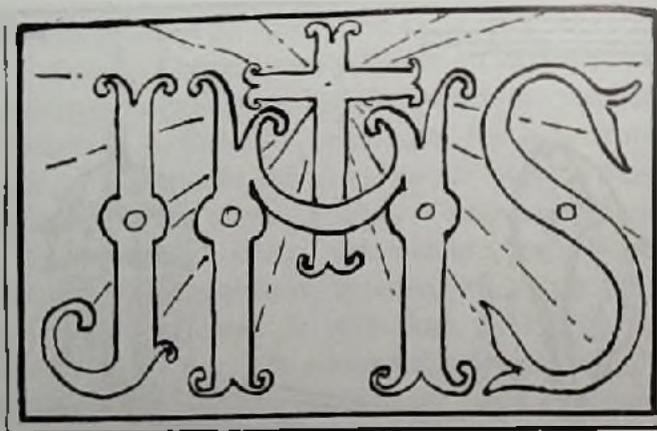
L'église et le cimetière (d'après Daelemans).

En somme, envisagée en elle-même et dans ses fins, l'église que réalisa Fisco à Uccle, où toujours veillera, malgré tout, le souvenir de ce grand architecte que fut Laurent-Benoît Dewez (56), peut être considérée comme étant l'une des plus belles et des plus originales réalisations d'architecture religieuse de la fin du XVIII^e siècle dans l'agglomération bruxelloise.

Commencés à la fin de 1778, les travaux s'achevèrent, sans nouvelles complications, en 1782, année où la consécration se fit par le cardinal archevêque de Frankenberg.

En souvenir de la légendaire consécration de l'église par le pape Léon III, en présence de Charlemagne, l'architecte fit graver en

(56) Le rapport des urbanistes de la Société Centrale des Architectes de Belgique adressé au bourgmestre d'Uccle, en 1936, attribue, par erreur, l'église à L.B. Dewez.



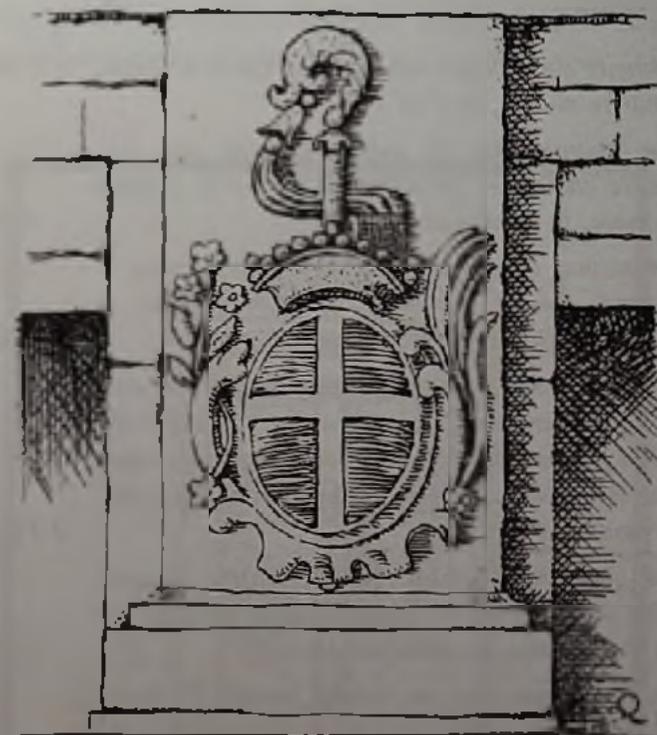
Emblèmes en sgraffito jades au-dessus
des portes latérales de la façade.

sgraffito (57), au-dessus des deux portes latérales, le monogramme de Jesus-Christ — I.H.S. —, surmonté d'une croix latine et comme pendant, des clés posées en sautoir, derrière la tiare à triple couronne. Ces emblèmes ont disparu de la façade, on ne sait pourquoi, lors des travaux d'agrandissement.

Dans l'axe de la façade, au-dessus de la fenêtre du jubé, reste encastré un bas-relief rectangulaire, sculpté dans la pierre bleue. Il représente les armes de Dame Marie Joseph de Bousies de Rouve-

(57) Le sgraffito est un procédé ancien consistant à appliquer, sur fond noir de stuc, un enduit blanc qu'on enlève au moyen d'un poinçon pour obtenir un dessin au trait noir.

roy, abbesse de l'abbaye de Forest. Le blason est d'azur à la croix d'argent, surmonté d'une couronne comtale, d'une crosse en pal et d'un sudarium (58).



Écusson de Dame Marie-Joseph de Bousees de Rouveroy,
Abbesse de Forest.
Façade de l'église.

Il n'y a malheureusement plus de traces dans les archives de l'abbaye de Forest de la comptabilité portant sur la période de la construction de l'église d'Uccle. Par contre, dans le dossier existent des fragments de comptes que nous transcrivons tels qu'ils se présentent. Ils constituent une véritable chronique relative à l'édifi-

(58) Ces armes se complètent par un soutien : deux léopards au naturel tenant des bannières aux armes de l'écu. Les mêmes armoiries se retrouvent, identiques, au-dessus de la porte d'entrée de l'église de Linkebeek. Dans le tympan de cette même porte, un petit vitrail, avec les armoiries de l'abbesse et l'inscription suivante : *Marie de Bousies Ben Abbsa Foresti 1773 — Me Donum Debit de Bousies Comes — anno 1940.*

fication de l'église. Aucun détail n'y est épargné : le nom des fournisseurs, tant étrangers qu'ucclois, la liste des maîtres maçons et autres maîtres artisans besognant sur le chantier, les conditions de travail et les salaires, l'inventaire des matériaux de même que quelques précisions relatives à l'entretien de l'outillage : (59)

1. Mémoire de débours concernant l'église d'Uccle, faits par Joseph Poelaert, maître maçon, en l'an 1779 :

— En premier lieu le même a payé par q.q. 3552 carres de chaux — (<i>waelen calck</i>) — à 5 sous 2 quarts la cuve, la somme de	976 - 16 - 0
— En second lieu, aux maçons, 2608 journées à 19 sous sans donner la bière et 75 journées à 17 sous après Toussaint, facet en tout	2 541 - 7 - 0
— En troisième lieu, payé par le même aux manœuvres (<i>dienders knapen</i>) et autres travailleurs du bois, 6 054 journées et 3/4 à 12 sous par jour, aussi sans bière et 221 journées après Toussaint, à 12 sous, monte à la somme de	3 743 - 12 - 1
— En quatrième lieu à J.B. Poelaert, maçon 211 journées à 18 sous et la bière sans pension et 45 journées à 12 sous avec pension, ensemble	216 - 18 - 0
— En cinquième lieu au même Joseph Poelaert pour avoir payé par quittance au sacristain d'Uccle 578 journées de pension à 7 sous 2 quarts par jour et 1 376 pots de bière à 2 sous, ce qui fait ensemble	354 - 7 - 0
— Item payé par le même 124 journées au tailleur de pierres, à 18 sous	111 - 6 - 0
	<hr/>
	7 944 - 6 - 1

Le montant total de la présente m'a été payé ce 29 janvier 1788

Jos Poelaert

En parcourant ce compte nous apprenons que le salaire des maçons variait de 18 à 19 sous par jour, celui des tailleurs de pierre restant fixé à 18 sous, celui des manœuvres (*dienders-knapen*) à

(59) Pour la bonne compréhension du texte, certains de ces comptes, rédigés en flamand de l'époque, ont été traduits.

12 sous. Le salaire des ouvriers diminue de 6 à 7 sous et 2 quarts par jour lorsque ceux-ci sont en même temps logés et nourris et c'est le bedeau qui se charge du logement et de la pension (60). Il fournit aussi la bière à raison de 2 sous le pot, contenant, à Bruxelles, un peu plus de 1,3 litre. Mais à Uccle, seul le pot de Rhode, dont la contenance était quelque peu supérieure à celle du pot de Bruxelles,



Chevet de l'église St Pierre.
Christ en haut relief sur fond sgraffito.

(60) C'étaient les ouvriers étrangers qui étaient pris en pension par le bedeau. Beaucoup venaient du Brabant wallon, principalement les ouvriers maçons.

était en usage (61). Un sous supplémentaire par jour est retenu si la bière est servie sur le chantier.

Pendant la période d'hiver, après la Toussaint, les heures de travail diminuent et le salaire est réduit, passant de 19 à 17 sous par jour pour les ouvriers maçons, mais pour les manœuvres le salaire journalier ne subit aucun changement.

2. *Etat par moy la veuve de Sebastien Van Wayenberghe maître vitrier au service de l'église d'Uckel — 5 mars 1781* 248 - 12 - 0

Cet état de paiement détaille les nombreuses journées de travail d'ouvriers, vitriers, payés à raison de 1 florin par jour, ainsi que la livraison de plusieurs caisses de verre et de 369 livres de plomb, facturé à 10 liards la livre.

3. *Etat de livraison qu'à fait Monsieur Antoine Mercier, maître tailleur de pierres demeurant à Basècles pour le chœur de l'église d'Uccle, le tout en marbre noir par ordre de Monsieur Clerbaut, receveur de la Noble et célèbre abbaye de Vorst comme suit :*

1) *Savoir cent et septante six pieds de Degrez à raison de trente cinq sous par pied* 308 - 0 - 0

2) *Item 600 carreaux à raison de 25 florins par cent* 150 - 0 - 0

Item pour avoir voiture les susdites marchandises de Basècles à Uccle 90 - 0 - 0

Enfinement pour avoir scier et Déquairi les Blanc carreaux et fait une rosette au milieu du chœur et pour avoir aplanis le terrain du chœur vingt jours à quatorze sous 14 - 7 - 0

562 - 7 - 0

(61) En 1769, le maieur Delcor fait mention d'une amende de 11 florins 11 1/2 sols, d'une autre de 2 florins et 2 sols, payées par deux cabaretiers du village qui avaient fait usage de pots et pintes de Bruxelles en lieu et place de pots et pintes de Rhode. *Archives Générales du Royaume, « Chambre des Comptes », registres 12-7, 89 à 92.*

4. *Mémoire pour les briquetiers 1781.*

Au 6 mai 1781 suivant compte de Nicolas Duez 31 - 10 - 0

14 juin 1781 10 - 10 - 0

Ditto payé au même pour salaires et pourboires 3 - 10 - 0

1 juillet 1781 pour les briques rouges 2 - 10 - 0

5. *Fourni par moi, Joannes B. Wauvermans, Maître tailleur de pierres au service de l'abbaye de Forest. Par ordre de Monsieur Winck, ingénieur à la tour d'Uccle*

Item 6 dalles de pavement en pierre bleue de 4 pouces d'épaisseur et de 357 1/2 pieds carrés 68-32 1/2-0

Item y avoir travaillé une journée avec bière - 14 janvier 1780 1- 2 1/2-0

La mention concernant Monsieur Winck, ingénieur à la tour d'Uccle (*ingénieur aen den thoren van Uccle*) laisserait supposer qu'un ingénieur fut spécialement chargé de la construction de la tour, à moins que l'expression *thoren van Uccle* signifie tout bonnement l'église d'Uccle.

6. *Reçu de l'abbaye de Forest, la somme de 123 florins pour cent dalles de 2 pieds carrés et 300 pieds de pierres - 30 août 1781* 123 - 0 - 0

7. *Reçu de l'abbaye de Forest, la somme de 660 florins pour livraison à l'église d'Uccle de quatre piliers à cent 25 florins chacun.*

Item quatre fenêtres à quarante florins chacune. 7 février 1780 660 - 0 - 0

Cette note fut payée à A. Delferier entre autres pour la livraison de quatre des huit colonnes doriques qui séparent la nef centrale des collatéraux

8. *En ce 24 Mars, compté avec Adrien Delferier de fuillui (de Felluy) après attestation de fournitures*

pour l'église d'Uccle de 1107 carreaux de pierre de
deux pieds carrés à 19 sous 1 051 - 0 - 0

Item 300 pieds de carreaux de pierre à 2 florins
les cent 60 - 0 - 0

1 111 - 7 - 0

9. 2644 florins pour avoir fait pour l'église d'Uckel
800 mille de grandes briques à 55 sol par mille et
222.000 de petites à deux florins par mille
9 février 1780 2 644 - 0 - 0

10. 875 florins pour avoir fait et cuit et livré
le charbon pour 120.000 briques à Uccle à raison de
2 florins 15 putars par mil
13 janvier 1781. Marcel François 875 - 0 - 0

Dans cette dernière note, acquittée par Marcel François, on
notera que les briques fournies sont cuites au charbon, ce qui constitue
pour l'époque une véritable novation, le charbon de bois, même en
cette fin du XVIII^e siècle, étant le seul combustible employé pour
la cuisson des briques.

11. Aux mêmes briquetiers payé aussi pour les
briques blanches et brunes 20 - 14 - 2

12. Le 28 janvier 1781, à Joseph Poelaert,
entrepreneur 2 776 - 19 - 3

13. J.B. De Jonghe, plafonneur, a travaillé à
l'église d'Uccle du 4 septembre 1780 au 30 septembre
1780. 3 décembre 1780 151 - 17 - 0

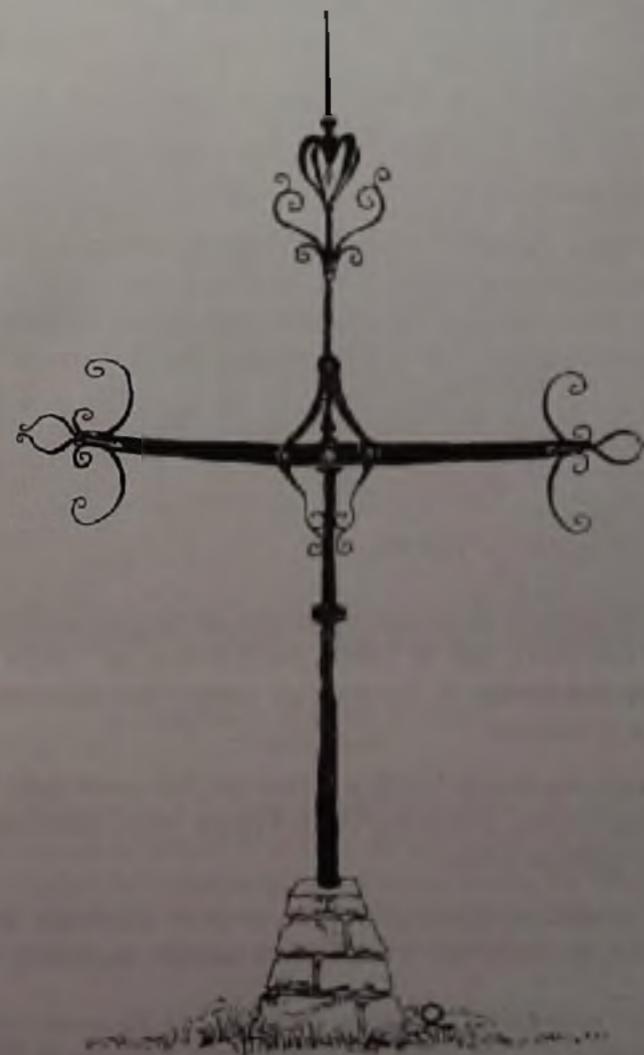
14. F. Mizeck, Maître plafonneur : Main d'œuvre 206 - 0 - 0
Plâtre 235 - 0 - 0
Colle 9 - 0 - 0
22 décembre 1780

15. Arnoldus Spinael - Ferronnerie -
27 déc. 1779 10 - 0 - 0

Au même ferronnier pour avoir aiguisé les fers
des tailleurs de pierres 4 - 11 - 0

L'affûtage des ciseaux de ces artisans était donc une opération
qui se faisait sur place par le ferronnier.

C'est probablement de l'atelier de maître Spinael qu'est sortie
la belle croix en fer forgé, quoique marquée des initiales P. C., que
des générations d'Ucclois ont vu pointer au sommet du dôme de
l'église, jusqu'en 1952. Elle se trouve actuellement dans le jardinnet



Ancienne croix de l'Eglise.
Fer forgé. H. : 3 m. — L. : 2 m.

côtoyant le collatéral *nord*. Comme toutes les œuvres artisanales de l'époque, elle répond à sa destination : bien proportionnée, délicatement ouvragée, ornementation discrète, mais parfaitement équilibrée pour être vue à grande distance. Elle était dessinée et modelée pour l'emplacement précis qu'elle a occupé pendant près de deux siècles et il est fâcheux qu'elle ait été remplacée par une croix moderne, n'ayant aucun caractère commun avec le style de l'édifice.

16. *Arnoldus Spinael - Encrage de l'église -*
20 mai 1781 15 - 1 - 0

17. *Note payée à Mercier, de Bascècles, tailleur de pierres* 111 - 0 - 0

18. *Etat de Grégoir Winck, maître carrier à Soignies pour l'église d'Uccle 1780*

Pierre de taille du 8 avril 1780 au 30 octobre 875 - 0 - 0

La fabrique d'Eglise intervint pour quelques centaines de florins, notamment pour l'achat du mobilier destiné à la nouvelle église. Pour faire face à cette dépense, elle vendit les arbres de la *Gemeine heyde* (bruyère commune), située près de *Verrewinckel*.

*
* *

LE PARVIS SAINT-PIERRE.

Il semble difficile de se figurer ce que devait être le coin de terre occupé, de nos jours, par le Parvis Saint-Pierre, au temps où l'ancienne église médiévale se trouvait au centre des événements que nous venons d'évoquer.

Le terrain sur lequel l'édifice actuel est bâti avait jadis un relief bien plus tourmenté. Jusqu'en 1870, l'église reste entourée de son cimetière, largement arboré.

Tous les anciens plans et cartes nous le montrent contourné de deux voies de communication fort encaissées en contre-bas (62).

(62) Voir notamment : *Archives Générales du Royaume, « Cartes et Plans manuscrits », n° 216; Archives ecclésiastiques, « Abbayes », folio 7258; carte de l'établissement géographique de Bruxelles, 1843, Archives communales d'Uccle, document n° 28.*

L'une, l'ancien *Kercheweg*, était pavée et, suivant le tableau des chemins vicinaux établi en 1820 : un chemin destiné pour voitures qui communiquent avec le village du *Speyigen duyvel* sur l'Eglise d'Uccle (63). C'était une voie de communication fort importante à l'époque



Eau-forte de H. Quittelier.
L'Eglise et le Parvis St Pierre.
Vue aérienne.

et avait été maintenue à la largeur réglementaire de dix-huit pieds. Son niveau ancien se retrouve encore de nos jours, en partie, derrière l'abside de l'église, à l'endroit même où la passerelle du vieux cabaret, à l'enseigne du *Petit Pont*, conduit la clientèle à l'étage, situé au niveau de l'actuelle rue du Doyenné.

(63) N° 13 du *Tableau des chemins vicinaux et autres de la Commune d'Uccle*, dressé par l'Administration communale, en vertu de l'arrêté royal du 14 juin 1820, Archives communales d'Uccle.

L'autre s'embranchait sur la première, côtoyait la façade *sud* de l'église pour bifurquer en direction de l'ancienne ferme *Ten Hecke*, établie profondément en contre-bas de l'actuelle rue du Postillon.



Eau-forte de H. Quittelier.
Le Cabaret « Au Petit Pont »
bâti au niveau de l'ancien Kerckeweg.

Elle allait rejoindre ensuite la *chaussée de Stalle* (chaussée d'Alsemberg) en suivant exactement le tracé de la rue des Fidèles. Dans la langage onomastique officiel du début du siècle dernier, elle était désignée sous le nom de *chemin de l'Eglise* et sa largeur était de douze pieds (64).

Les sondages effectués lors des travaux d'agrandissement de l'église ont accusé sensiblement les caprices du relief ancien. Ils ont révélé que l'épaisseur de la couche superficielle du terrain fortement remanié varie, tout autour de l'édifice, de 1,00 m à 3,80 mètres.

(64) *Idem*, n° 18.

L'on peut donc facilement s'imaginer, sur base de leur témoignage, que l'ancienne église romane était bâtie sur une terre sensiblement ondulée.

*
* *

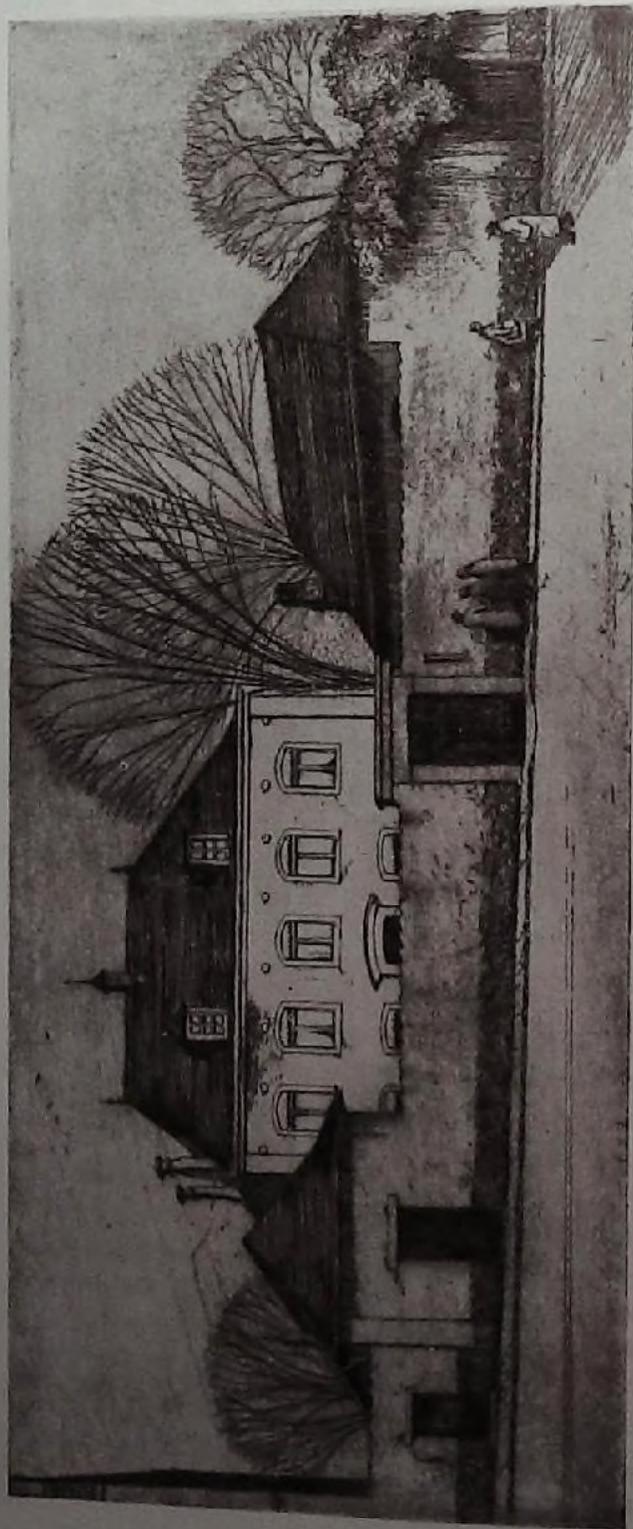
Bien avant les graves perturbations de 1771, il était d'usage de planter, tous les ans, le *Meiboom* devant le portail de l'église. L'arbre était publiquement vendu aux enchères, à la fin du mois, au profit de la Table des Pauvres. Il en était de même à la Noël où les abords de l'église étaient coutumièrement ornés de *Mais (Meien)*, également vendus après la fête.

Par ailleurs, un texte d'archive nous apprend que douze noyers furent plantés autour de l'église en 1714 et que les fruits étaient vendus publiquement dès 1724 (65).

Que de choses ont donc cessé d'être et que de choses les ont remplacées! Seul le presbytère, bâti une dizaine d'années avant l'église, a été épargné, malgré la modernisation rapide et la fièvre de construction dont le parvis a été l'objet. Le jour où ce bâtiment sera libéré de son horrible couche de ciment qui s'écaille sur toute l'étendue des façades et que les anciennes briques roses, alternant avec les assises de pierre blanche, seront remises en valeur, le joli décor, tel que le XVIII^e siècle l'a créé, sera reconstitué et éveillerà encore bien des séductions.

Dans l'état où il se trouve, les souvenirs qu'il évoque en font le seul intérêt. Vers la fin de 1750, le presbytère, tout comme l'église, menaçait ruine. Mathias Putzeys, qui fut curé d'Uccle de 1713 à 1771, après maintes démarches auprès de l'abbesse de Forest, finit par présenter, avec l'approbation du cardinal-archevêque de Malines, une requête à la Souveraine, Marie-Thérèse. Dans cette requête l'ecclésiastique souligne que *le vieux presbytère, que les circonstances lui obligent malheureusement d'habiter, succombe sous le poids des temps et qu'il se trouve dans un tel état de délabrement qu'il n'est plus habitable (... dar*

(65) *Archives Communales de Bruxelles. Archives anciennes, fardes 548, 549 et 550 concernant la Fabrique d'Eglise d'Uccle et la Table des Pauvres.*



Fau-forie de H. Quinelier.

Le Presbytère.

syn pastoreel huys van ouderdom in soodaenighen slechten staet was, dat het selve niet bewoonbaer en was et daegelyckx stont inte vallen...) (66).

Plus loin, le curé Putzeys déclare *qu'il n'ose plus loger dans une si vœuste habitation étant, suivant ses dires, en danger constant de rester sous les décombres (...noch durvende logeren in soo een slecht huys in peryckel van te blyven onder de puynen...)* (67).

L'affaire fut saisie par le Souverain Conseil. Dans un procès-verbal, date du 30 décembre 1750, cette instance déclare que le demandeur Putzeys a fait exposer ses griefs par Foquier Senior, le 14 de ce même mois, afin que le Souverain Conseil ordonnât aux assignés décimateurs, chargés de l'entretien de la cure, de procéder, sans retard, aux réparations urgentes et nécessaires, sous peine de condamnation aux frais.

Le document poursuit que tous les griefs exposés dans la requête du curé Putzeys ont été confirmés par un rapport circonstancié, déposé et signé par deux experts jurés: que plusieurs médiateurs et architectes de cette même ville de Bruxelles sont arrivés aux mêmes conclusions que celles soumises par le requérant aux décimateurs de la paroisse, c'est-à-dire à l'abbesse de Forest, le prévôt de l'église Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, et les marguilliers et écolâtres de Sainte-Gudule. Parmi ces derniers, plusieurs s'étaient rendus sur les lieux du litige. Ils avaient, à leur tour, jugé la cure inhabitable et convenu de l'urgence d'une complète restauration, sinon d'une reconstruction du bâtiment.

Finalement, le Souverain Conseil ordonne aux décimateurs de comparaître devant le conseiller J. Boisschout, chargé d'instruire l'affaire. Ce dernier, par acte du 18 décembre 1750, donne suite d'exécution à l'arrêt du Conseil et fixe la comparution des assignés au 30 décembre, en son propre domicile (68).

Nous n'avons trouvé aucune pièce concernant la conclusion de ce singulier procès. Quoiqu'il en soit, le branlant presbytère fut démoli et l'abbesse de Forest fut mise en demeure de faire construire une nouvelle habitation pour le desservant de la paroisse.

(66) *Archives Générales du Royaume*, Archives ecclésiastiques du Brabant, 7753.

(67) *Idem*.

(68) *Archives Générales du Royaume*, « Archives ecclésiastiques », 7733.

Devant les charges financières qu'entraîna la reconstruction, les décimateurs firent preuve d'opinions fort divergentes; d'aucuns estimaient que ces charges étaient inéquitement réparties; d'autres lésinèrent sous prétexte que leur contribution était trop élevée. Le prévôt de Notre-Dame de la Chapelle intervint dans les frais pour un douzième, en sa qualité de décimateur de *Verrewinckel*.

La construction du nouveau presbytère fut terminée en 1774. Il assied, à côté de l'église, sa masse équilibrée, couvert d'un toit d'ardoises et coiffé d'un clocheton mal proportionné. Suivant les concepts architecturaux de l'époque qui condamnent toute ornementation, l'architecte est cependant parvenu à lui donner un caractère propre, une physionomie fortement provinciale.

Parmi d'autres souvenirs, le plus marquant reste, assurément, le décret pris par le gouvernement révolutionnaire français, au début de 1798, qui fit de la cure la première maison communale d'Uccle (69).

La Révolution française avait créé, en 1795, la commune actuelle en annexant au village les seigneuries de *Carloo* et de *Stalle*, tout en établissant une administration locale à Uccle. La première préoccupation de l'autorité française fut de doter la nouvelle commune d'une mairie convenable, l'administration municipale, suivant les déclarations officielles, ayant été *contrainte jusqu'ici de siéger dans un cabaret, ce qui compromet non seulement sa dignité, mais le prive de calme, de la liberté et du secret nécessaires à ses délibérations*.

La cure était occupée à cette époque par le curé Vanden Berghe, mais celui-ci se vit dans l'obligation de quitter les lieux pour avoir refusé de prêter le serment exigé des ecclésiastiques par décret du 5 septembre 1797 (70).

*
* *

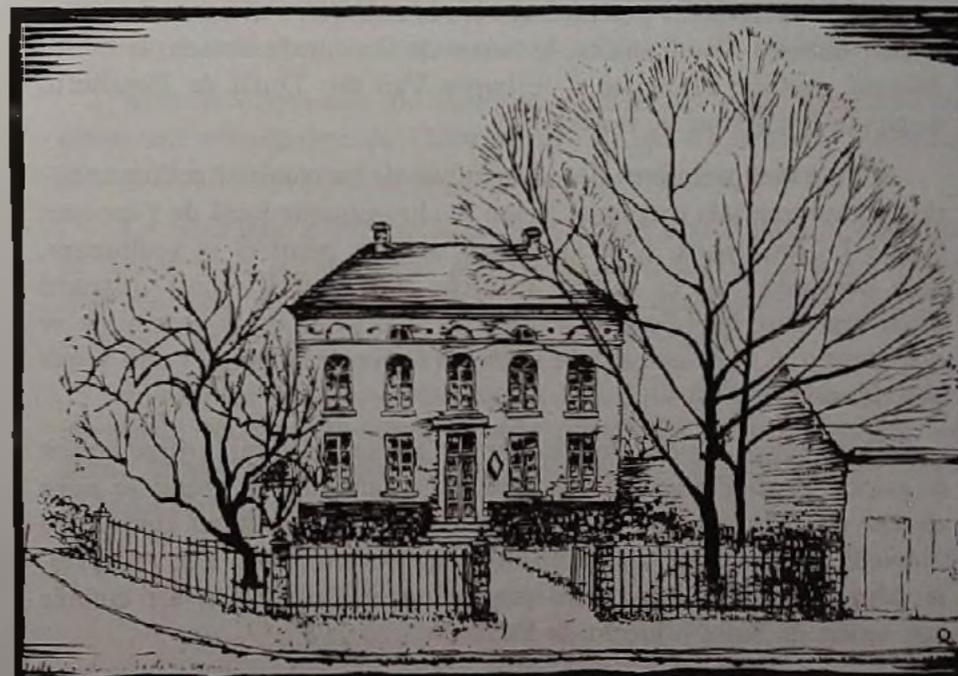
De l'autre côté du parvis, face à l'église, tout le bloc compris entre la rue Xavier De Bue et la rue du Postillon occupe l'emplacement

(69) Décret pris en séance du 8 Pluviose, 6^e année de la Révolution (27 janvier 1798) par l'administration centrale de la Dyle. *Archives du Doyenné d'Uccle*. Le texte de ce décret a été publié in-extenso par E. VAN DER LINDEN dans la revue *Eigen Schoon en De Brabander*, 15^e année. Il faut rappeler que depuis toujours, le maire et ses adjoints tenaient leurs assises dans un cabaret, célèbre à Uccle, à l'enseigne *De Sirooppot*, situé face au *Vieux Cornet*, pour débattre les affaires publiques.

(70) E. VAN DER LINDEN, *idem*.

de l'ancienne école des Sœurs et de son terre-plein, planté de vieux maronniers d'Inde, sous lesquels les enfants prenaient leurs ébats.

Lorsque, en 1840, le curé Vander Biest prit possession du doyenné d'Uccle, il eut d'emblée conscience de la manifeste insuffisance de l'organisation scolaire dans la commune où la population



L'ancienne école des Sœurs.

venait de dépasser 6.000 habitants. Une seule école, avec un seul instituteur, y était ouverte et l'instruction y était dispensée aux filles comme aux garçons.

Avec une vision optimiste des choses, le nouveau doyen s'adressa aussitôt aux notabilités locales et, comprenant qu'il trouverait auprès d'eux aide et appui, leur fit part de son projet de créer une école pour filles en souhaitant la voir ériger aux abords immédiats de l'église.

Ce projet connut immédiatement un début heureux grâce au baron Huysmans d'Annecroix, ancien gouverneur de la province de Brabant, qui fit don à la fabrique d'Eglise d'un terrain de vingt-cinq

ares. Il mettait à charge de cette dernière l'obligation d'y construire une école pour filles, laissant au curé d'Uccle le choix de l'ordre auquel la future institution devait être confiée.

Les difficultés premières impliquant des problèmes de mise en route et d'orientation des activités scolaires prévues étant surmontées, un comité se constitua pour réaliser la construction du bâtiment. A côté du clergé local, du notaire Delcor et du bourgmestre Baudry, on y trouvait tous les personnages titrés d'Uccle : le comte Coghen, ancien ministre des finances, le baron de Broich de Broich, le baron Misson, greffier du Sénat et le baron Van der Duyn de Benthorn, occupant le château de Boerendael.

L'une des premières préoccupations de ce comité fut l'organisation d'une tombola originale. Selon le chroniqueur local de l'époque, l'abbé J. Daelemans, il fit appel aux artistes peintres et sculpteurs, déjà nombreux en ce temps à Uccle et réussit à réunir quantité d'œuvres d'art de valeur, que tous les bourgeois de la commune se disputèrent (...aen welke alle welbekende heeren en burgers van Uccle deel naemen...) (71).

Entretiens, une nouvelle rue est tracée; elle relie directement le parvis Saint-Pierre à la chaussée d'Alseberg et prend le nom de rue de l'Eglise (72). L'école est bâtie rapidement au coin de la nouvelle artère et les travaux sont terminés en 1842. Un an après, la fabrique d'Eglise en prend possession et l'institution est confiée aux sœurs de Saint-Vincent de Paul.

En 1852, le bâtiment abritait une école dentellière, métier d'art ayant fait, au milieu du siècle passé, de grands progrès en Belgique au point d'en faire l'une des industries les plus vivaces et les plus prospères.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul occupèrent les lieux jusqu'en 1882, année où la commune revendiqua la propriété de l'immeuble, en vertu de la loi transférant aux communes, en 1864, les fondations faites en faveur de l'enseignement primaire (73).

(71) Abbé J. DAELEMANS, *Uccle Maria's Dorp*, Bruxelles, J. Adriaens, 1850.

(72) Cette rue prit, par la suite, le nom de rue du 22 novembre et s'appelle actuellement rue Xavier De Bue.

(73) *Uccle au Temps Jadis*, article de X. DE BUE, Publications d'Uccle-Centre d'Art, édition définitive 1950.

En 1904, l'administration communale se proposa de vendre le bien. Elle eut à se défendre contre les héritiers d'Huysmans d'Annecroix qui demandèrent la restitution du bâtiment en arguant que la donation avait été détournée de sa destination première (74).

Les locaux furent longtemps occupés par le jardin d'enfants, jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école du square G. Marlow. L'école de musique y fut créée au début de ce siècle et, pendant la première guerre, après la promulgation de la loi sur l'instruction obligatoire, les fillettes de douze à quatorze ans y reçurent l'instruction (4^e degré).

Avec la disparition de l'ancienne école des sœurs disparut un émouvant témoignage de l'histoire du village d'autrefois. Plusieurs générations d'Ucclois y avaient reçu leur première instruction.

Le bâtiment n'offrait, sans doute, que peu d'intérêt, quoique la façade était parfaitement équilibrée, avec partie saillante, porte d'entrée avec piliers engagés, d'inspiration classique. Les fenêtres éclairant les combles étaient en demi-œils-de-bœuf.

A côté du portail se remarquait une plaque en pierre de taille, encastrée, carrée et moulurée, posée sur pointe. Une inscription, en latin, rappelait la donation faite, jadis, par le baron Huysmans d'Annecroix :

*Prænobilis
domine Huysmans d'Annecroix
aliorum que
dorro*

En somme, une grosse maison, d'aspect fort romantique, faisant penser au petit hôtel de maître comme on plaira à en construire durant la première moitié du siècle passé, s'ouvrant sur le parvis de l'église, silencieux et tranquille, du moins l'était-il autrefois.

Illustrations de H. QUITTELIER,
Président d'honneur d'Uccle - Centre d'Art.

(74) X. DE BUE, *idem*.

Mentor au tournant du Bottin

par

Roger KERVYN DE MARCKE TEN DRIESSCHE

et

Hadelin KERVYN DE MEERENDRÉ

Les Anglais écrivent *caoutchouc* et prononcent *élastie*, a-t-on dit; plaisanterie vieille, très vieille.

Il n'en demeure pas moins évident que, pour qui ne sait pas l'anglais, la vue d'un texte en cette langue a de quoi laisser rêveur.

La première fois que nous rencontrons écrit le nom de Shakespeare, par exemple, nous ne manquons pas d'éprouver une légère surprise et d'en faire, le lisant tout haut, quelque chose qui surprendrait fort les habitants de Londres ou de Liverpool. Cependant, si on nous le dicte, nous mettrions *Chèquespire*, en toute bonne foi.

Demandez à des gens, très versés en anglais pourtant, comment il y a lieu de prononcer tel nom de famille qu'ils ne connaissent pas; neuf fois sur dix ils vous répondront : « Cela pourrait se prononcer comme ceci, cela pourrait se prononcer comme cela; avec les noms propres, on n'est jamais sûr de rien ».

Ainsi, personne n'hésitera à prononcer *Rèilé* le nom de l'illustre Sir Walter Rayleigh; tout de même sera-t-on tenté de prononcer *Le* le nom de l'actrice Vivian Leigh ou de la localité de Leigh. Hélas! L'un et l'autre se prononcent *Lii*!

Sans doute la terminaison *eigh* est-elle assez particulière. Une règle existe pour fixer des prononciations plus courantes telles que celles de *duke* (*douk*) qui signifie duc et *duch* (*deuk*), traduction de canard. Mais essayez donc d'appliquer cette règle au nom de Pugh!

Par analogie avec *enough* (à mi-chemin entre *inaf* et *éneuf*), signifiant assez, vous prononcerez *Peuf*, sinon simplement *Peug*. Que non! Il faut dire *Piou!*

Autre difficulté de cette langue insolite à nos oreilles, un même mot se prononce différemment selon ce qu'il veut exprimer.

Dans le mot *polish*, par exemple, si l'*o* se prononce comme dans homard, cela signifiera cirage, tandis que s'il se prononce comme dans ... saumon (1), cela voudra dire polonais. Parfois, ce n'est qu'une question de nuance : dans *bath*, qui se traduit bain, il s'agit de toilette si l'*a* se lit comme dans fâcheux, tandis qu'on parle natation si l'*a* est lu *é*; il est vrai qu'en ce dernier cas un *e* muet est venu s'ajouter, probablement pour une justification a posteriori.

L'anglais n'a d'ailleurs pas, sauf le respect dû à Albion, l'exclusivité de telles bizarreries. Le mot espagnol *canara*, pour n'en citer qu'un, possède, selon la position de l'accent tonique, trois significations (1), heureusement pas davantage.

Le français, songeront d'aucuns, est rudement moins compliqué. Noms propres et noms communs se prononcent comme ils se trouvent écrits : Dubois, Dupont, Durand, un duc, un canard.

Et pourtant ... Vous admettez que L'Espée ou Marivaux se lisent *Lépée* ou *Marivo*, car c'est du bon langage, tout simplement. Mais où l'usage prend le pas sur la logique, c'est dans des prononciations telles que celles de Béarn (*Bear*), Broglie (*Broille*), Castries (*Castre*) ou Talleyrand (*Talran*) (2).

Alphonse Allais a imaginé un jeune Américain, Tom Hat, tout frais débarqué en France et qui s'est mis en tête d'écrire des vers en français. Il semble qu'il n'y réussisse pas mal. N'était cette empoisonnante affaire de prononciation (tiens, tiens!), il s'en tirerait à merveille. Oui, mais voilà! Comment y voir clair? Tom Hat pourrait s'en informer. Par malheur, dans sa nouvelle patrie, Tom Hat ne s'est fait qu'un seul ami, le petit Tony Truand et le petit Tony Truand

(1) Cantarà : (il) chantera,
Cantàra : (qu'il) chantât,
Cântura : jarre.

(2) Voir « Adam, la revue de l'homme », février-mars 1959, extrait de *Physiologie du Jockey-Club*, par Gilles de CHAUDENAY.

a ceci de particulier qu'il est ... sourd-muet. Nul secours, donc, à espérer de ce côté. Livre à ses propres lumières. Tom Hat a résolu le problème ... en ne l'abordant pas. Goûtez un fruit de son labeur :

*Près de la gare d'Aigues-
Mortes, il y a des ciguës
Contre lesquelles tu te ligues.*

Certes, il y a un tréma sur l'*e* de ciguës; sans doute, aussi, Alphonse Allais est-il un humoriste. Avouez, malgré tout, que nos intentions et nous intentions (un procès), les poules du couvent couvent, l'enfant devient (un homme) et les routes devient, un moyen efficient et les moines officient, une belle ville et une belle fille, des fils intelligents et des fils de soie, nous arguons et nous nous targuons, un village et un sillage riment, pour l'œil, de très riche façon. Gageure se dit gajure; il en va de même pour vergeure et pour mangeure. C'est logique : *g* suivi de *e* (comme de *i*, d'ailleurs) devient *j* (voyez mangeoire). Il n'empêche que bien des gens, croyant à une diphtongue, disent gajeure à la façon de majeure. La logique, aussi bien, nous explique-t-elle pourquoi cobaye et cipaye doivent se lire *cobaï* et *cipaï* tandis que abbaye fait *abbéi* et La Haye, La Hé? Pourquoi, aussi, faut-il dire *sine*, *bivac* et *jongle* pour signet, bivouac et jungle?

Les Français nous brocardent à propos d'Amers et de Brussell qu'ils prononcent *Amèr* et *Bruckcell*; eux-mêmes ne disent-ils pas *Nevær*, *Angè*, *Aussèr* en parlant de Nevers, d'Angers et d'Auxerre? Ils disent *Bruckcell*, oui, sauf dans l'expression « petits choux de Bruxelles »; *Bruckcell* devient alors *Brussell* (1).

Qu'un riverain du Maelbeek tente de nous éblouir avec *Bruckcell*, son afféterie nous paraît intolérable. Mais à qui de nous l'idée viendrait-elle de dire *Issell* pour Ixelles?

Terminons cette énumération d'énigmes par deux anecdotes.

Un Parisien entendait un interlocuteur lui faire part de son projet de voyage à Chamonix (en sonnante l'*x*), à quoi il rétorqua : « Vous êtes Belge, Monsieur? »

Cependant, il ne suffit pas d'être Français pour être infallible dans la langue de Ronsard, de Molière et de Bossuet. Témoin, cet

(1) Nous devons cette remarque à la caissière d'un hôtel rémois.

officier demandant à l'un de ses hommes « Vous êtes du Doubs, militaire? » (en prononçant les *bs* alors qu'on s'accorde généralement à prononcer *Dou*). Du tac au tac, le subalterne, au fait, lui, de la prononciation usuelle, répondit « Ouibs, mon colonel ».

ae

Lorsque se rencontre la conjonction *ae* — pourquoi ne pas commencer par le commencement? — le doute surgit aussitôt.

La fonction normale du *e* est, en l'occurrence, d'allonger légèrement l'*a*; voyez *Viaen* qui se dit quasi comme *Viane* et *Laer* dans de Beer de *Laer*. L'inquiétude, cependant, se fait jour pour qui apprend que *Roffiaen* — la rue François Roffiaen à Ixelles en est l'illustration — se dit *Roffian*.

Les Bruxellois connaissent, au moins de nom, l'avenue Paul de Jaer, qu'ils prononcent sans hésiter *de Jaar*. Sachez pourtant que, des familles portant ce nom, il en est qui le prononcent *de Jèèr*.

Plus curieux encore est le nom de *Fæstraets* qui se lit, lui, *Fèstraat* (sans *s* final); une justification, bien maigre d'ailleurs, de cette bizarrerie, et qui n'est nullement une explication, pourrait se trouver dans l'orthographe adoptée à un certain moment pour ce nom et qui était *Fœstraets* (avenue de *Fœstraets* à Uccle). Il est vrai que cette orthographe justifierait aussi bien la prononciation de *Foustraat*!

Une règle générale peut-elle s'énoncer? Certes non. Toutefois, il existe des clés. Ainsi, *ae* suivis de *ys* se prononcent à : « *Claeys* ». Etymologiquement, *Maes* et *Claes* signifient Thomas et Nicolas. Les Parisiens en rectifient la prononciation par l'apposition implicite d'un tréma; souvenez-vous de la manière dont ils parlaient de nos champions Sylvère et Romain *Maës*. Le plus étrange, c'est qu'ils font abstraction du tréma lorsqu'il existe en bonne et due forme : lisez donc Madame de *Stael* (*Staal*) ou Saint-Saëns (*Saëns*).

aert.

Les finales en *aert* sont des plus capricieuses, bien que leur commune origine flamande soit généralement indubitable (1). Elles

(1) *Pangaert* d'Opdorp, par exemple, était jadis *van Pangaarden*.

se lisent tantôt *ar* comme dans *bazar*, tantôt *ar-t*. Comparez, par exemple, d'une part, *Bonaert*, *Branckaert*, *Collaert* (*Cartuyvels de*), *Gernaert* ou *Peellaert* (*de*) et, d'autre part, *Beernaert*, *Cammaert*, *Geeraert*, *Hoornaert* ou *Speeckaert*.

Quant à *Palmaert* (*van Pradclles de*), il se prononce exactement comme si l'*ê* n'y était pas (voir ci-dessus).

Toutefois, l'*s* final impose la prononciation des trois consonnes : *Aerts*, *Bernaerts*, *Goovaerts*, *Mommaerts*, *Wolf-Cammaerts*.

ard.

Nous ne résistons pas à la tentation de rapporter le cas peu banal de *Rosine Bernard* qui prit au théâtre le pseudonyme de *Sarah Bernhardt*, et pourquoi? attendu que la prononciation demeura simplement celle de *Bernard*. Pas question, pourtant, que nous sachions, d'une origine germanique à rappeler, puisque les *Bernard*, en particulier la famille de *Rosine*, existent encore en Belgique et en France.

all.

Sans doute faut-il, en revanche, attribuer à une origine anglaise le fait qu'une famille *Ball* prononce son nom *Bol*, une telle prononciation étant conforme à celle du nom commun anglais « *ball* ».

ai.

Qui dira pourquoi — mais pourquoi, diable, chercher toujours le pourquoi des choses? — *Fontainas* doit se lire *Fontenass* et non *Fontaina* ni *Fontainass*? Au demeurant, cette famille d'origine française s'est parfaitement acclimatée, un de ses membres ayant occupé la première magistrature de Bruxelles.

am, an.

Faut-il prononcer de tels ensembles à la française ou non? La réponse à cette question se trouve fréquemment dans la suite du nom. *Lambert* se lit à la française, *Lamberts* ou *Lambrecht* comportent un indice de formation germanique qui fait que *a* et *m* s'articulent distincts. Le nom de *Terwangne* se lit *Terwagne*. A remarquer que *Terwagne* est également un nom de famille.

316

Inversement, *Penaranda* se lit *Pénérande* et non, comme il se devrait logiquement, *Pegnaranda*, le *n* étant tilde.

ans.

L'usage au sein des familles et lui seul fait la loi en matière de prononciation des finales en *ans*. *Cruysmans*, *Jans*, *Papeians*, *Ryckmans* ou *Taymans* se terminent, pour l'oreille, comme *anse*. Une telle diction semble générale dans les milieux francophones. Gardons-nous, cependant, de paraître pédants en disant *Spance* ou *Ollemance* pour *Spans* (*Spa'ns*) ou *Ollemans* (*Ollema'ns*).

Nous connaissons quelqu'un qui fit ses études au collège *Saint-Jean Berchmans*, à Anvers et qui, depuis, est fixé à Bruxelles. S'il est amené à parler de son collège d'Anvers, il dit *St-Jean Berchma'ns* en évoquant le souvenir du Meir et dit *St-Jean Berchmance* s'il songe à la rue des Ursulines. Aucun parti pris, chez lui; il répète, le plus naturellement du monde, ce qu'il a depuis des années l'habitude d'entendre.

au.

Paul et *Pauline* sont en désaccord, car l'euphonie en fait *Pol* (bref ouvert) et *Pauline*. Le même désaccord s'observe dans les noms de famille comme *Pauls* et *Pauwels* (*o* ouvert) et *Paulus* (*o* long fermé). Même curiosité chez *Laure* et *Maurice* (*o* ouvert) alors que *Maurissens* (*de*) se prononce avec le son *o* fermé comme *Maurois* ou *Mauriac*.

ay.

Pour en terminer avec l'*a*, constatons un nouveau désaccord.

Taymans, déjà cité, fait *Temans*, tout au moins dans le monde, et *ay* se lit *é* dans *Ways-Ruart* (*Cornet de*), tandis que *Fayt*, en ses multiples orthographe ou combinaisons, se lit *Fai*: *Fayt* (*de*), *Defays*, *Clerfays*, *Declairfayt*,... *Clerfajit* prend d'ailleurs un tréma.

Il n'en va pas autrement pour *Dewaay* qui se lit comme *Dewailly*.

ch.

Déjà nos voisins du sud, unilingues, disposent de deux prononciations illustrées par *saint Roch*, d'une part, et le maréchal *Foch*, d'autre part.

317

Cette distinction se complique chez nous de notre qualité de bilingues qui introduit en sus la prononciation gutturale flamande de ce tandem, équivalente à *gh*.

C'est ainsi que Breidbach (de Renesse), Diesbach Belleroche (de), Mesdach de Ter Kiele comme Rodenbach et à l'instar de tous les noms allemands en « bach », analogue du « beek » flamand, se réclament à cet égard de saint Roch. Il en est de même dans Loch (Lagasse de), Morchoven (Papeians de), Stochove (Coppieters) et dans Rochus qui n'est autre que le Roch latin et flamand, alors que Rochez se formule comme rocher.

Le *ch* de Kerchove (de et van de) procède de saint Roch, l'étymologie *kerk-hove* en étant l'évidente justification, mais Marchovette (d'Orjo de) s'apparente à Foch.

De l'étymologie doit se déduire la prononciation des noms d'hommes de diverses qualités : Franchomme (*Franc homme*), Richomme (*Riche homme*)...

Proprement thioise est l'expression du *ch* dans Guchteneer (de), Gehuchten (van)...

Enfin, il est des *ch* purement décoratifs, tout au moins dans leurs fonctions actuelles, car ils n'interviennent nullement dans la prononciation du nom; Borchgrave (de), par exemple, se lit *Borghrave*.

de.

Cette juxtaposition étrange vaut une mention. Elle se découvre dans Radzitsky d'Ostrowick (de) qui se prononce *Raditsky*, comme si le *z* n'y était pas. Sans être compétents en langues slaves, nous ne voyons guère de justification, *de* devant normalement se prononcer différemment de *d* seul. Enregistrons le fait, plus respectable qu'un lord maire.

e, é, è.

Merode et Clemenceau ne veulent pas d'accent sur l'*e* qui se prononce toutefois comme s'il portait l'accent aigu. Prononcez de même, quoique dépourvus d'accent, les *e* de Beco (de), Behaegel, Behault (de), Blero et Blerot, Cecil (de Leu de), Comelinau, Donnea (de), Geradon (de) Selys (de), Secretin et Theodor, Gerard, Gregoir, Gregoire et Wery. A noter cependant que ces quatre derniers noms sont portés par certaines familles avec l'accent.

318

La même vertigineuse angoisse étreint le lecteur apprenant qu'il est contraint de prononcer de même les *e* dans Nève de Mévergnies (de) et dans Neve de Roden (de).

L'usage habituel de la langue française a conféré à quelques noms flamands un accent que le flamand n'a jamais connu, mais bien utile pour le lecteur; voyez Diepenhède (Verplancke de), Meyère (de), Meerendré (Kervyn de), Brabandère (de); pour ce dernier nom, cependant, consultez vos tablettes car, si la prononciation est uniforme, le petit accent n'a pas été adopté par quelques familles de ce nom.

ee.

Ici nous abordons un type de difficultés bien propre à notre terroir. Le patois y a fréquemment imposé ses règles au monde dit « connu ». C'est ainsi que vous êtes invités à voir un *i* dans le double *e* de Lantsheere (de), Meester (de), Peesteen, Reeth (van den Branden de), Speeckaert et parfois même dans Meeùs qui en perd son *u* malgré l'accent grave sur cette voyelle (1)

Bien entendu, la réaction existe aussi. Elle se manifeste dans Creeft (de) qui fait *Craift*, Meerschen (van der) qui se lit *Maorch*, Leerberghe (van) qui devient *Lairberg*, Peellaert (de) qui s'énonce *Pailar*, Peers de Nieuwburg se lisant *Perce de Nibour* et Guchteneer (de) où la finale se fait *air*.

Neef est moins problématique, qu'il s'agisse de Neef, Neeffs, Neeffs ou de Neef de Sainval; certains Neeffs ont néanmoins adopté la précaution d'un accent sur le premier de leur première paire de jumaux, peut-être pour les distinguer plus aisément l'un de l'autre. De la même manière, le double *e* se prononce tout simplement *é* dans quelques noms, dans Mourlon-Beernaert, par exemple.

ele.

Les finales en *ele* répondent surtout à des règles d'euphonie. Lisez *Né-ve-le* dans Bois de Nevele (du), *Ypercé-le* dans Ypersele de Strihou (van) et *Zurpe-le* dans Zurpele (van). Comme l'euphonie

(1) Des branches distinctes d'une même famille ainsi nommée revendiquent, pour se différencier, l'une ou l'autre phonie.

319

elle-même est science fort subjective, il est recommandé de s'informer en l'occurrence. Ne rencontre-t-on pas Clippele (de) qui se lit soit *Clip-pe-le*, soit *Clippèle* selon le milieu où il est énoncé, en vertu d'un phénomène auquel un certain mimétisme n'est probablement pas étranger?

el, em, en.

A signaler l'illogisme plaisant du sort fait aux finales en *el*, d'une part, en *en*, d'autre part.

el se prononce toujours tantôt *eul*, tantôt *el*.

Vous lirez, par exemple, *Gompèl* pour *Gompel* (Van) et *Morel* pour *Morel* tandis que *Behaegel* se dit *Béhagueul*. *Voghel* (de), selon le lustre des plumages, se lira *Vôghaul* ou *Voguèl*.

en, au contraire, marqué dans des noms comme *Boonen*, *Melen* (*Moreau de*), *Menten* (de), *Roden* (de *Neve de*), *Schaetzen* (de), *Scheyven*, *Tschoffen*, *Vroonen* et deux fois dans *Rosen de Borghaeren* (de), est éliminé dans de nombreux autres. Nous venons de citer *Meerschen* (van der) qui devient *Mairch*; ajoutons-y, à titre d'échantillons, *Selsaeten* (*Agie de*), *Straten* (van der), *Verhoustraeten*, *Zurstrassen* et *Outheusden* (van) où, chose remarquable, le *d* lui-même passe inaperçu.

S'il est normal qu'*en* fasse *in* derrière un *i* (voir *Damiens*, par exemple), le fait est inattendu dans *Lendonck* (*Ysebrant de*) qui se lit *Lindon*, comme dans *Trasenster* devenant *Trasinstair*.

en est marqué, mais l'accent tonique se porte sur l'avant-dernière syllabe dans *Schooten* (*Ullens de*) et *Brouhoven de Bergeyck* (de).

A propos d'*em*, vous prononcerez très normalement *Hemricourt de Grunne* (de), aussi facilement qu'*Henri*. Mais voyez l'étrangeté de dire alors *Dem'decour* pour *Hendecourt* (d'). Vous ne direz pourtant pas *Arenn'berch* pour d'*Arenberg* qui se lit à l'instar d'*Alembert*.

ens.

Belges d'expression française, Flamands, Wallons et Bruxellois, nous disons *Rubens*, les Français *Rubince*, les Flamands d'expression flamande, *Rubeims*, *Rubeuss* ou *Reubeuss*. La prononciation fran-

çaise nous paraît affectée, la flamande, rustique. Notre *Rubens* est hybride. On pourrait en dire autant de *Fi-rends* que nous employons pour dire *Fierens* alors que les Flamands disent *Fireuns* ou *Fireuss*, les Français, *Firince* ou *Fiérince*. Cette constatation est transposable à plus d'un nom; ainsi, voyez *Ullens de Schooten*.

Le souvenir nous demeure vivace de deux peintres, nos compatriotes, qui connurent à Paris — et chez nous, d'ailleurs — un succès mérité: les frères *Stevens*, *Alfred*, le peintre des élégances et *Joseph*, l'animalier. Leurs admirateurs d'Outre-Quévrain les appelaient *Stévince*, ceux des Flandres, *Stéveunns* ou *Stéveuss*, nous, *Stévénns*. Méfions-nous, toutefois, des généralisations. *Delens* ou *Lens* (de) ne font ni *Delince* ni *Déleunns* et encore moins *Delenns* mais *Delance*, en raison, sans doute, de l'origine, la ville de *Lens*. De même, *Dapsens* se lit *Dapsance*.

er, ers.

Nous connaissons, en Belgique, à tous les degrés de l'échelle sociale des *Becker*, *Coster*, *Decker*, *Visscher* et tutti quanti, avec ou sans particule. Nous appelons les uns *Bekkeur*, *Costeur*, *Dekkeur* et *Visseur*, les autres, *Bèkair*, *Costair*, *Dèkair* et *Vichair*; les premiers portent l'accent tonique sur la première syllabe, les seconds, sur la dernière.

Si l'on nous parle de tel de nos amis d'enfance qui porte un nom de ce genre mais en donnant la prononciation à laquelle nous ne sommes pas habitués, nous hésitons à le reconnaître. Cela tient, n'en doutez pas, à ce que nous nous conformons à l'indication de ceux qui se sont nommés en se présentant à nous.

Parfois, trois possibilités affolent l'hésitant. Direz-vous *Brijé*, *Bujair* ou *Bugheur* pour *Bueger* (de)? Il n'y a, hélas, que la ressource de vous informer auprès des titulaires.

Plus cléments sont les noms de *Centner*, *Kemmeter* (de), *Oplinter* (de *Wouters d'*), *Peltzer*, *Stinghlamber* et *Trasenster* qui, tous, nous font la grâce de se terminer en *air*. A l'opposé, d'ailleurs, de *Borger* (De) qui ne se dit que *Borjé* ... et de *Brouwer* (de), *Potter* (de) et *Rittweger* qui portent l'accent sur la pénultième syllabe et se disent *Broweur*, *Potteur* et *Rittwegueur*.

Mais c'est à la fin que se porte cet accent inconstant dans les noms en *ers* où le génitif se marque encore par la prononciation des

trois lettres : Beckers, Coppieters, Fabribeckers de Cortils et Grace, Hollanders de Ouderaen, Meyers, Palmers, Snyers d'Attenhoven, Weyers et Wouters (de). Cependant Villers (de) fait exception, l's y étant muet.

erg

Laissez tomber le g en disant Arenberg (d') ou Duesberg — Dusbair — qui, à cet égard, ne se distinguent donc pas phonétiquement des Centner et consorts.

eeuw.

Ce cocktail de voyelles et semi-voyelle se cristallise en passant des yeux à la langue pour laquelle il devient *eu*. Ainsi, Leeuw (Van) se lit *Leu*, tout comme Leu de Cecil (de), frère en cela de Rosseeuw qui se lit *Rosseeu*.

es.

Un nom d'origine britannique nous fournit l'occasion de noter sous cette rubrique une particularité. Qu'un ou deux Jones soient venus faire souche en nos provinces n'importe guère en l'occurrence, puisqu'il nous suffit de savoir qu'il y a des porteurs de ce nom qui se disent *Djaun's* et d'autres, *Jonèss*.

ey.

Ne cherchez que dans le cartésianisme des prononciations anglaises (voir l'introduction) les raisons (?) qui font dire *You* où s'écrit *ey* dans le nom d'Ewbank; cette famille est en effet originaire d'Albion.

ey — eye.

Ces lettres se prononcent *é* ou *ée*, sans plus. Par exemple, Mey (de) (*Mé*), Meylandt et Montjardin (de Theux de) (*Mélan*), Scheyven (*Chévenne*), Colleye (*Collée*), Oreye (Lechat d') (*Orée*), Poreye (*Porée*); dans Colleye, toutefois, il est permis d'ouvrir quelque peu l'e pour l'approcher d'*é* (*Colait*). Il n'en va pas différemment pour Eyll (van) où, à noter au passage, les deux l se lisent mouillés (*Èi*), Eyll étant un village de Hollande, pays humide comme on sait et l'ancien nom d'une petite rivière germanique au surplus.

ee.

Rien que de normal dans la prononciation d'Annez de Taboada, Crawhez (de), Pirmez, Pouppez de Ketrenis, Puvrez, etc. Certains noms que ces lettres terminent ont pourtant conservé le souvenir audible de leur ascendance ibérique : Fernandez (fils de Fernand), Navez ou Nuñez se lisent ainsi *Ferna'ndèss*, *Navèss* ou *Nougnèss*.

g — gh.

Faut-il appliquer la règle usuelle qui distingue les prononciations du g de Georges de celui de Gaston? Sans doute, et c'est bien ce qui justifie la diction de Coget, Gendebien, Gerlache (de) ou Gilles de Pelichy, d'une part, de Gaiffier d'Hestroy (de), Gaillard, Goethals ou Guillaume, d'autre part.

Comme toute règle qui se respecte veut ses exceptions, citons Geloès (de), Gericke d'Herwynen, Geelhand et Geuens où le g s'énonce dur, de même que dans le corps du nom de Kegels. Derechef, l'origine flamande explique cette apparence d'accrocs.

L'h suivant le g ne tolère plus d'hésitation; c'est pour le g dur qu'il faut opter. Ainsi, Ghellinck (de) se dira *Guélinque*.

Quant aux finesses de la prononciation, oyez donc ceci.

Pour désigner telle réunion ou assemblée délibérante, politique, sociale ou autre, nous usons d'un mot anglais: *meeting* (*mèti'ng*). Les Anglais disent ainsi; les Français, *métingue*. Notre interprétation en fait *mèti'ng* qui est hybride et à quoi nous tenons; c'est une cote mal taillée.

Souvent, lorsqu'il s'agit de noms flamands, nous avons recours à des cotes mal taillées de même farine.

Gezelle, le nom du poète west-flamand, se prononce en Flandre *Ghezelle*, voir *Ghezalle*. Nous disons *Guezelle*, la dernière syllabe étant assez brève et le g devenant presque un *kappa* grec et non un *khi*, encore moins un j comme dans Geneviève ou Gisèle.

Pour achever de mettre au point nos résolutions à ce sujet, choisissons un ou deux noms d'origine flamande, où le g est suivi du h de surcroît : D'Hooghe et Velghe, par exemple. Vous y êtes? C'est parfait, car c'est bien *Dauje* et *Velje* qu'il faut prononcer!

h.

Nous n'épiloguerons ni sur l'*h* aspiré ni même sur l'*h* initial, nous contentant de monter en épingle celui qu'on trouve au milieu du nom de Honhon et qui marque un arrêt facultatif puisqu'on peut dire *On-on* aussi bien que *Onon*.

Lohest provient étymologiquement de L'hôte (L'hoste) et se dit donc *Lo-est*, tout comme Lhoest qui n'est qu'une autre orthographe de la même provenance; gardons-nous donc de voir en ce dernier nom une origine flamande qui en ferait *Loust*.

ide.

Après avoir, contrits de notre audace, housculé tant de monde et tant de choses, nous voici bousculant le classement préétabli pour citer deux noms qui auraient pu se ranger l'un à l'enseigne de l'*y*, l'autre, à celle de *e*. C'est que l'un et l'autre se prononcent *Ide* et il eut été dommage de les séparer; il s'agit de Hyde et de Eid.

ier — iers.

L'originalité de la lecture de Baudier (Poot) lui vaudra ici une mention spéciale, étant donné qu'il faut lire *Baudiair*, ce qui rappelle remarquablement la prononciation de certaines finales en *er* après une consonne (1), tout comme dans Pierpont (de), d'ailleurs. Cette phonétique tend toutefois à disparaître au profit de celle, plus classique, de *Baudié*.

Au contraire, c'est *ir* qu'on dira pour *ier* dans Fierlant (de), Lier (de L'Escaille de), Cassiers, Piers de Raveschoot et Walckiers. L'*s* final ne commande cependant pas toujours l'articulation germanique; la française s'impose parfois, pour Loriers, par exemple (*Laurié*).

ies.

Tout pareil est généralement le sort des *ie* suivis de *s*; Bieswal, par exemple, sonne comme *Bisval*, ce pauvre *e* demeurant, une fois de plus, muet.

Nous avons déjà signalé (2) pour sa finale occlusive, le nom de

(1) Voir p. 321.

(2) Voir p. 318.

Diesbach Belleruche (de); donnons ici son écriture phonétique qui est *Dièsbak*.

iey.

Si *ey* se prononce *é* (1), ces lettres se font discrètes jusqu'à disparaître pour le lecteur lorsqu'un *i* les précède. Lisez donc *Bri* pour Briey (de) et *Gi* pour Giey (de).

ille.

Gare au guet-apens dans le nom de Maubille qui se lirait volontiers comme bille et vrille; lisez-le, au contraire, comme Hauleville (de), Ponteville et Sibille.

in.

Ne vous fiez pas aux apparences. Un *k* final ou la présence de *gh* ne suffisent pas à indiquer la prononciation, même si le nom provient d'un nom commun flamand. Vinck (de), par exemple (vink signifie pinson) se prononce *Vaincq*. Il va de même pour Ghellinck (de), etc.; Boesinghe (de Thibault de) se dit *Bouzingue*.

L'histoire nous fut rapportée de deux frères de la Vingne dont l'un se disait *de-le-Vingne* et l'autre, *Delvigne*. De tels caprices font parfois l'usage.

j.

Rappelons (1) Jones qui se lit tantôt *Djaun's*, tantôt *Jonèss*. Etalons ensuite l'éventail en citant Janssen (*Yanssènn*) et Janssens, fussent-ils de Bisthoven ou de Varebeke (*Yaussènn*) tandis que le *j* demeure lui-même dans Jans (*Gence*), Janssen encore (*Gencènn* cette fois), Jooris (*Georice* et non *Yooriss*) et *Jeude* (van Lidth de).

Nous sommes ici dans l'illogisme le plus déconcertant.

l.

Les finales en *auld* ou *ault* rappellent les finales latines en *aldus*; Thibault et Thiébauld proviennent ainsi vraisemblablement de

(1) Voir p. 322.

Théobald. Si vous doutez que *Théo* puissent se métamorphoser en *Thié*, qu'il nous suffise de rapporter que les habitants de Château-Thierry sont prétendus des Castel-Theodoriciens, ce qui n'est, certes, pas plus inattendu que d'appeler Mussipontains les habitants de Pont-à-Mousson.

Les vieux textes sont parsemés de « oultre », traduction très proche encore de « ultra », qui s'écrit « outre » de nos jours. Ceci dit pour étayer le rôle exclusivement historique et non plus phonétique dévolu au *l* dans des noms comme Oultremont (d'), Bégault, Behault (de), Cortils et Grace (de Fabribeckers de), Montlivault (de) (*Montlieo*), Saulx (Kraft de la), Vaulx de Champion (de) et les Thibault et Thiébauld en question.

Lorsque cette savante (!) thèse n'est pas d'application, risquez-vous à prononcer *l'*, dans Patoul (de), par exemple.

lis.

Nous voici en présence d'un cas non plus d'élosion ou d'assimilation, mais de permutation, beaucoup plus rare. Pour Hulst (de), en effet, bien des gens disent *Hulst*, prononciation plus coulante; elle n'en est pas moins irrégulière, blâmable. Peut-être est-elle dictée par le souvenir confus de la ville de Hulst en Zélande, alors que la famille en question est originaire du Tournaisis.

on.

Les remarques formulées pour *an* et *en* peuvent être répétées pour plusieurs noms comportant *on*.

Ayant comme nous l'épiderme délicat, vous vous hérisserez à entendre dire *Maman* pour Menten (de) et *Montant* ou *Montince* pour Montens. C'est, en effet, *Mèntèn* et *Mo'ntèns*, donc la prononciation intégralement flamande, qui convient, à l'accent tonique près.

o — oo.

Le flamand moderne accorde la même valeur à l'*o* de Vergote qu'au double *o* de Schoorman et de Voortman. Dans le langage des francophones, l'un et les autres sont écourtés: *Vairgott*, *Skorma'n*, *Vortma'n*. Ravenschoot (Piers de) devient aussi *Raveskott*, tandis que l'*o* est fermé à la lecture de Schooten (Ullens de).

L'opposé se rencontre encore dans Loriers qui se lit comme *Laurier* et l'inévitable exception, dans Poot Baudier qui se lit *Poûrt Baudiair* ainsi que dans Coomans de Brachène se faisant *Coumance*.

Cependant, *Woot*, chez *Woot* de Trixhe ou de Jannée, s'énonce très régulièrement *Wautt*.

Le double *o* se prononce fermé mais relativement bref dans Looz-Corswarem (de) et s'allonge un tantinet dans Troostembergh (de).

oe — oë.

Accueillons avec gratitude le charme de la fantaisie, où qu'elle sévise. Il y a plus biscornu que ces trémas dont les Français agrémentent la prononciation d'Holvoet (*Olvoët*) ou de Smoes (*Smoës*) là où nous lisons *ou* (1).

Voyez donc Geloës (de) devenant *Gloze*, Loën d'Enschede (de) qu'on lit *Loune*, Boëssière-Thiennes (de la) qui fait *Boissière* et Woelmont (de) qui donne indifféremment *Woulmont* et *Wèlmont*.

oey.

Cette combinaison fréquente, que l'on rencontre dans des noms tels que Boeynants (Van den), Hoeylaerts et Moeyensoon, s'articule *ouille*.

Dites, par exemple, *Va'n Rouille* et non *Va'n Roi* pour nommer feu notre prélat Mgr Van Roey.

ou.

A l'instar du fleuriste hybridateur, le bon langage a produit, à partir de certains noms, des prononciations bien de chez nous: Bouchout (Moretus Plantin de ou de Wouters de) se dit *Boukautt* et non *Bouchou* ni *Baukautt*.

Wouters se lit *Wouters* dans Wouters d'Oplinter ou de Bouchout (de) aussi bien que *Wôters* pour quelques porteurs de ce nom.

(1) Voir aussi p. 324 pour « Lhoest ».

Hybride encore est la prononciation de Claeys Bouuaert, le premier nom se lisant d'après les normes flamandes, le second devant *Bouar* en dépit de l'originalité des *uu*.

oye.

Bien que flamands, les noms des localités Indooie et Ardooye ont gardé l'accent tout comme l'orthographe français dans les noms de famille Ardooye (de Jonghe d') et Indoye (de Potter d') (1), les finales se disant *oye*, de la même manière que dans Savoye (de).

oz.

Toujours discret, le *z* n'est pas davantage sifflé dans le tandem *oz* que dans *ez*. Prononcez-le donc *au* dans Acoz (d'Udekem d'), Henroz, Ponthoz (van der Straten) et Possoz.

s.

Bien subtil qui percevrait une règle à propos des *s* que contiennent plusieurs noms, tantôt pour l'œil seul, tantôt aussi pour l'oreille. A titre d'échantillons d'*s* muets, citons Aspremont Lynden (d'), Chastel de la Howarderie (du), Moffarts (de), Ways-Ruart (Cornet de). Inversement, l'*s* se manifeste dans Desclée, Escaille de Lier (de l'), Hallebast (de Kerchove d') Hestroy (de Gaiffier d'), Lesbroussart, et dans quantité de finales en *as* — Villegas (de) —, en *is* — Dhanis, Kettenis (Poupez de), Powis, Wahis —, en *ens* — Damiens, Dapsens —, en *ins* — Iweins, Stalins —, en *os* — Devos —, en *us* — Bus de Warnaffe (du), Meeus, Mévius (de), Rossius d'Humain (de) —, en *ys* — Robyns de Schneidauer, Solvyns — et quand il est précédé d'une ou de plusieurs consonnes sonores — Medaets, Halflants —. Il demeure néanmoins muet s'il est le souvenir d'un pluriel : Descamps, Maisières (Thibaut de).

Mais l'usage est particulièrement capricieux pour Fæstraets (de) où seul le premier *s* est sonore tandis que le second l'est seul dans Maître d'Anstaing (le).

A noter que l'*s*, sans se prononcer comme tel a son incidence dans la prononciation de divers noms tels que Leschevin qui, sans lui, se lirait comme *Le chevin*. Remarquons cependant qu'il s'agit de l'ancienne orthographe de *L'chezin*, ce qui n'est pas le cas des pluriels qu'on note dans Deschamps ou Desmaisières.

sch.

Pourquoi les élèves et clients d'expression française du Docteur Schockaert, professeur à l'Université de Louvain, disent-ils *Chocarte*, alors que, s'ils parlaient de la famille Schobbens, ils diraient tout naturellement *Skobbens*? Comment la réunion des trois consonnes *sch* donne-t-elle tantôt *ch*, tantôt *sk*?

Derechef, comme le peuple est souverain sous le régime du suffrage universel, l'usage est souverain malgré les règles en la matière.

Comme l'*s* est muet ou sifflant, *sch* se fait dur ou chuintant.

Tenons pour durs les Raveschoot (Piers de), Schellens, Schellekens, Schicrere de Lophem (de), Schilde (van de Werve de), Schoorman, Schooten (Ullens de), Schodt (de), Schoupe, Schoutheete de Tervarent (de), Schrynmakers de Dormael (de), Schueren (van der) et d'autres encore, sans oublier, doublement, les Arschot Schoonhoven (d').

Mais n'en saluons pas moins la forme douce des Schactzen (de), Scheyven, Schneidauer (Robyns de), Schoenmaeckers, Bosch (van den) et Meerschen (van der).

sch affecte enfin la forme muette dans Driessche (van den D. et Kervyn de Marcke ten D.)

t et et.

Généralement muet à la fin d'un mot, le *t* terminal s'offre parfois, en onomastique, la fantaisie d'atteindre l'oreille. C'est le cas dans Callebaut, Delwart et Kestergat (van der Dussen de).

Dans les noms en *et*, outre, évidemment, Smet (de), observons que la finale s'entend dans Coget, Lowet, Poulet et Pret-Roose de Calesberg (de), contrairement à la plupart des noms isomorphes tels que Dupret, Gosset, Masset, Sonnet...

ue.

Dans cet ensemble, l'*a* a généralement pour effet d'accentuer quelque peu l'*u*; voyez Schueren (van der), par exemple.

Un nom bref au moins fait exception pour certaines familles qui le portent : Huens se dit chez elles *Hu'ens* et demeure *Huuns* chez les autres.

ugg — uggh.

Il serait erroné de faire état d'une francisation lorsque Crombrughe (de) ou Bruggen (van der) se prononcent *Crombreug* ou *Breug* car c'est en ce cas la forme dialectale qui est reçue.

urg.

Plusieurs noms possèdent cette finale, qui à la lecture, fait *our*, tout comme la province de Limburg devient *Limbour*. C'est exactement ce qui se passe pour le nom de Limburg-Stirum (de).

uy.

Les Vercruysse, de Solart ou non, disent *Veurcruce* ou *V'air-crucce* pour se désigner eux-mêmes. Ils diront *Veurcroeice* lorsqu'ils nous entretiendront de leurs homonymes qui ne font pas partie de la famille.

Le même phénomène est noté chez les Struye de Swielande — *Stru* — et les autres Struye — *Stroeil*.

uy se dit encore *oeil* et non *uï* ni *u* dans Zuylen (van) et dans Huyse (della Faille d'), ce dernier conformément au nom du village flamand dont l'orthographe actuelle est Huise par la grâce d'une commission de rationalisation de la toponymie (1).

w.

Cette consonne a très généralement sa prononciation propre. Fait exception Iweins (d'Eeckhoutte ou de Wavrans) qui se dit *Iwince*.

x.

L'*x* est, bien entendu, muet en fin de quantité de noms comme Debroux, Lequeux, Leroux, Tamigniaux.

Méfiez-vous en, toutefois. Il veut une mention explicite dans Bex (de Laminne de), Boux, Loix et Marnix de Sainte Aldegonde (de) ainsi que dans les finales en *ckx* : Dierickx, Dierckx, Herinckx, Ickx...

(1) Voir annexe.

Muet d'abord, sonore ensuite, l'*x* se métamorphose encore parfois en *ss* : la dynastie des maîtres des postes de nos provinces, les princes dont le nom survit dans celui d'une des gares de la capitale, s'appelaient l'hurn und Tassis, d'après deux noms italiens, de la Torre et de Tassis, le double *s* étant devenu *x* par le truchement de l'orthographe gothique allemande. Le blaireau (en allemand *dachs* — prononcez *dax*) figure d'ailleurs parmi les emblèmes de cette famille.

Si *Taxi* est une diction admise, celle de *Tassi* étale plus d'érudition. Qu'il serait joli de pouvoir faire remonter à cet illustre nom propre l'origine des taxis ! Mais laissons cela, dans un travail qui se veut sérieux !

zh (2).

Cette conjonction typiquement wallonne nous fournit, pour sa lecture, une clé sinon une règle absolue ; elle risquerait d'en perdre son charme. Le plus généralement, *zh* se prononce *h*, un *h* exigeant, qu'il convient de bien aspirer, lorsque ces lettres commencent le nom : Xhavée (signifiant chemin creux), Xhignée, Xhovémont, Xhovimont, etc., illustrent la chose. La nécessaire exception se trouve dans Xhrouet qui se lit *Krouet*.

Dans le corps d'un nom, cependant, l'*x* prend sa revanche et se prononce seul ; c'est le cas dans Bourdouxhe, Daxhellet, Fexhe, Stexhe (de), Trixhe (Woot de), etc. Et, pour exception, citons Lexhy qui se dit *Léhy*.

y.

Le west-flamand et le français s'accordent pour attribuer à *y* la fonction d'un *i* et à *yn* celle d'*in* dans Aertrycke (de Maere d'), Canfyn, Clynans (*Clinance*), Coppyn, Hymans (*Imance*), Merghelynck, Nyevelt (van Zuylen van), Outryve d'Ydewalle (van), Ryckx, Ryelandt, Rysman de Lockerente, Vyvere (van de), Ypersele de Strihou (van), etc.

Conservez, d'autre part, la consonnance rhioise, voire un *e* très ouvert, dans Ryckman de Betz et Thys et remarquez comme Ysen-

(2) Nous devons ces indications à l'obligeance de M. Guy Poswick, l'éminent généalogiste et héraldiste verviétois.

dyck (Van) participe des deux disciplines (*Iseindèik*) et Goddyn ou Herwyn d'aucune des deux puisque ces noms se lisent *Godinne* et *Herwinne*.

Bien des noms avec *y* se réclament alternativement, voire simultanément, des deux prononciations selon les titulaires; aucune règle, par conséquent pour Nys, Nyssen. Nyssens, Schyns, etc.

Le double point sur l'*y* est facétieux car, s'il signifie *ij*, à prononcer donc *èi*, dans *Fracijs de Veubeke*, *Pijcke et Rijckevorsel (van)*, par exemple, il constitue un tréma dans *Callataij (de)* et *Croij (de)* et sa fonction n'est que décorative dans *Hardij de Beaulieu (le)* et *Herwijnen (Gericke d')*. Gardez-vous d'en surmonter les *y* des *Cardyn*, *Jacquemyns (Rolin-)*, *Kervyn*, *Renynghede de Voxxrie (van)*, *Robyns de Scheidauer*, *Ryhove (de la Kethulle de)* ou *Solvyns*, sous prétexte que ces noms sont des Flandres.

NOTULES

Noms syncopés.

Nous avons déjà mentionné des finales syncopées en *en*; voyez, par exemple, *van der Meerschen* ou *van der Bruggen*.

La chose se produit aussi avec *el*; c'est ainsi qu'on dira *Durss* pour *Ursel (d')*.

em peut être syncopé dans le corps d'un nom, en vertu de quoi nous dirons *Ansbour* pour *Ansembourg (d')*.

Un nom entier peut être sujet à syncope lorsque le nom patronymique se compose de deux ou plusieurs noms.

Nous ne visons pas ici les premiers noms dont l'usage souhaite qu'il cède le pas au second, comme *Hemricourt* pour *Hemricourt de Grunne (de)*. Mais comment ne pas noter que les divers composants d'un nom patronymique se font des politesses avec un succès variable selon les lieux et les circonstances! Tels *Lendonck (de)* ici est *Ysebrant là*, *Ydewalle (d')* tantôt est tantôt *Outryve (van)*, *Thibault (de)* parfois est parfois *Boesinghe (de)*.

S'agit-il de mode? Penchons plutôt pour une raison de commodité, voire de discrétion.

Prononciations hybrides.

Nous n'en finirions pas d'énumérer les noms qui revendiquent une prononciation puisée à nos deux sources nationales, française pour une partie, flamande pour l'autre.

Quelques exemples, toutefois, étayeront ce propos.

Brouhoven (de Bergeyck) se dira *Broukove* et non *Brouchoven*, *Bouchout (Moretus Plantin de)* — nous l'avons déjà signalé — fait *Boukowl* et non *Bouchou* ni *Bowkowl*, *Wouters d'Oplinter (de)* fait *Wouterce d'Opli'ntair* et non *Wouteurs d'Opli'nteur* ni *Wouterce d'Oplintair*. *Dons de Lovendeghem* est à l'oreille *Donce de Lovèndeghèm* mais ni *Do'ns de Lovèndeghèm* ni *Donce de Lovandegan*; *van Renynghede* fait *va'n Reningue* et pas plus *va'n Ren'nghe* que *vent Reningue* (1). *Rysman de Lockerente* fait euphoniement *Rissma'n de Locrante* et non *Rèisma'n de Lokkerènt* ni *Riman de Locrante*; *Baut de Rasmon*, nom d'une famille éteinte, se lit *Bowte de Rassmon* mais non *Bowte de Rasm'o'n* et pas davantage *Bô de Ramon*, etc.

Tout cela n'est pas fort cartésien, mais de quoi serait fait cet ouvrage, sans l'apport de menus illogismes générateurs de pittoresque?

ser, s' et t'.

Le préfixe « *ser* » qui commence plus d'un nom avait anciennement la même signification que le « *sieur* » devenu l'actuel « *Monsieur* ». Combien de gens, lorsqu'ils disent « *Monsieur Servacs* », par exemple, se doutent-ils qu'ils énoncent un pléonasme?

On le retrouve dans *Serweytens de Mercx*, *t'Serstevens* et *T'Serclaes de Wommerson (de)* et, sous une forme un peu différente, dans *Sirejacob* où parfois la scission a demeurée ou a reparu (*Sire Jacob*).

Mais si le *t* se fait sentir dans *T'Serclaes* (où, à remarquer au passage, il est majuscule) et dans *t'Serstevens*, il est très atténué dans la prononciation de *t'Kint*.

L'*s* se fait toujours entendre au début des noms comme *S'Jongers*.

(1) Item pour tous les « *van* » dont aucun n'est « *vent* ».

Traductions remarquables.

Ceci ne concerne en rien « l'art de prononcer les noms de famille » mais peut-être y trouvera-t-on une certaine saveur.

A-t-on jamais songé que Van den Driessche a pour traduction Dutricu, dont la forme wallonne Detrixhe le rapproche singulièrement de son homonyme flamand?

Que Van Ginderachter a pour équivalent exact Deladrière, anciennement De là-derrrière? Toutefois, ce dernier nom revendique également une autre étymologie digne de foi selon laquelle la famille posséda une terre où avait existé, sans doute en un lieu écarté, une léproserie ou « ladrerie »; Deladrière aurait en ce cas pour origine « De la Ladrerie », contracté ensuite en Deladrie.

Certains noms sont, par eux-mêmes, « bilingues ». Voyez van Pottelsberghe de la Potterie ou du Bois dit van den Bossche.

En voulez-vous condensé en un mot? Voici Bittremieux (Beter-Mieux). Il en est d'autres.

Orthographes particulières.

Commentrait une grossière erreur qui prétendrait fournir la preuve d'humanités anciennes suivies avec fruit en écrivant « XIV » le « XIII » de Vilain XIII.

Particulière aussi est l'orthographe de Timary de Binckum (de) qui porte un accent sur l'a et non moins étrange est le double point qui fait partie intégrante du nom de Rapaert de Grass:

Mais y a-t-il plus curieux que le nom de fobe qui longtemps refusa de se laisser écrire à l'aide d'un *f* majuscule? (1)

EN GUISE DE CONCLUSION

Vouloir tirer une conclusion d'aussi nombreux traits divergents serait une gageure.

Hasardons-la.

(1) Voir la mention de « Miss fyffe » dans *Les carnets du Major Thomson*.

L'on tient à son nom et à la prononciation d'icelui. Monsieur Moortgat n'aimera pas que vous l'appeliez *Moortghatt* s'il se nomme lui-même *Morga*, ou inversement.

Un officier belge, prisonnier après les « 18 jours » de 1940, se vit comme beaucoup d'autres, offrir la liberté par les Allemands dans le cadre de leur politique d'amitié avec la Flandre, car il se nommait Krolijzer (1). Or, habitant le Brabant wallon, il prétendait se nommer *Craulizère*; plutôt passer le restant de la guerre en captivité que de répondre au nom de *Kroléizeur*!

Si vous interrogez quelqu'un sur la prononciation qu'il souhaite entendre de son nom, il ne pourra que vous savoir bon gré de votre courtoisie à son égard.

Les siècles ont brassé sur notre terre natale des peuples, des civilisations, des langues et ont composé un amalgame qui fait notre particularité et notre richesse. La prononciation des noms de famille en est un fidèle reflet.

En présence d'un cas douteux, il y a une recette infailible: s'informer auprès du titulaire du nom.

Sans doute est-ce une conclusion bien fluette pour une entreprise aussi titanique. Mais notre propos ne fut, dès l'origine, pas plus ambitieux.

(1) Le nom est fictif mais l'histoire, vraie.

ANNEXE

On a, il y a quelques années, rationalisé l'orthographe du nom de nombreuses localités belges.

Nous bornant aux noms de communes, nous avons relevé quelques noms de famille dont l'orthographe n'est dès lors plus conforme à celle de la localité que le nom rappelle.

A cette comparaison, on est abasourdi du progrès accompli! Était-ce la peine de sacrifier la tradition, voire l'histoire (1) ?

<i>Nom de famille</i>	<i>Commune</i>
Agie de Selsaeten	Zelzate
d'Arschot Schoonhoven	Aarschot
d'Assche	Assche
Beeckmans de West-Meerbeek	Westmeerbeek
de Beer de Laer	Laer
van den Branden de Reeth	Reeth
de Burbure de Wezembeek	Wezembeek
de Coninck de Merckem	Merkem
Dierckx de Casterlé	Kasterlee
de Dieudonné de Corbeek over Loo	Korbeek-Lo
Dons de Lovendeghem	Lovendegem
della Faille de Waerloos	Waarloos
della Faille d'Huyse	Huise
Geelhand de Merxem	Merksem
de Ghellinck d'Elseghem	Elsegem
Jacques de Dixmude	Diksmuide
de Jonghe d'Ardoie	Ardoie
de Kerchove de Denterghem	Dentergem
de Kerchove d'Exaerde	Eksaarde
de Kerchove d'Ousselghem	Oeselgem
Kervyn de Meerendré	Merendree
de Maere d'Aertrycke	Aartrijke
van Maldeghem	Maldegem
de Meester de Heyndonck	Heindonk

(1) Caster, du latin « castrum », car il y eut là un camp romain, est devenu Kester.

de Merode Westerloo	Westerlo
Moretus Plantin de Bouchout	Boechout
van Outryve d'Ydewaile	Outrijve
d'Overschie de Neerijssche	Neerijse
Papeians de Morchoven	Morkhoven
Roberti de Winghe	Sint Joris-Winge
Rotsart de Hertaing	Hertain
van Ruymbeke	Rumbeke
de Ryckel	Rijkel
van Rijkevorsel	Rijkevorsel
de Schietere de Lophem	Loppem
de Schrynmakers de Dormael	Dormaal
de Séjournet de Rameignies	Ramegnies
Snoy et d'Oppuers	Oppuers
van der Stegen de Schrick	Schrick
van der Stegen d'Eyne	Eine
de Terwagne	Terwagne
de Thibault de Boesinghe	Boezinge
de Thomaz de Bossière	Bossière
van Tieghem de Ten Berghe	Tiegem
de Timáry de Binckum	Binkom
Ullens de Schooten	Schoten
Van Hoegaerden	Hocgaerden
de Vicq de Cumplich	Kumtich
van de Werve de Vorsselaer	Vorselaar
de Witte de Haelen	Halen
de Wouters de Bouchout	Boekhout

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE FAMILLE

	<i>Page</i>		<i>Page</i>
Aerts	316	Borger (De)	321
Agie de Selsaeten	320-336	Bosch (van den)	329
Annez de Taboada	323	Bourdouxhe	331
Ansembourg (d')	332	Boux	330
Arenberg (d')	320-322	Brabandere (de)	319
Arschor		Branckaert	316
Schoonhoven (d')	329-336	Branden de Reeth	
Aspremont Lynden (d')	328	(van den)	319-336
Assche (d')	336	Briey (de)	325
		Brouhoven	
Ball	316	de Bergeyck (de)	333
Baut de Rasmon	333	Brouwer (de)	321
Becker	321	Bruggen (van der)	330
Beckers	322	Bueger (de)	321
Beco (de)	318	Burbure de Wesembeek	336
Beeckmans		Bus de Warnaffe (du)	328
de West-Meerbeeck	336	Callataij (de)	332
Beer de Laer (de)	336	Callebaut	329
Beernaert	316	Canfyn	331
Bégault	326	Cammaert	316
Behault (de)	318-326	Cardyn	332
Behaegel	318-320	Cartuyvels de Collaert	316
Berchmans	317	Cassiers	324
Bernard	316	Centner	321
Bernaerts	316	Chastel de la	
Bieswal	324	Howarderie (du)	328
Bittremieux	334	Claes	315
Blero	318	Claeys	315
Blerot	318	Claeys Bouúaert	328
Boëssière-Thiennes (de la)	327	Clerfays	317
Bocynants (Van den)	327	Clerfajjt	317
Bois de Nevele (du)	319	Clippele (de)	320
Bois dit van den		Clynans	331
Bossche (du)	334	Coget	323-329
Bonaert	316	Colleye	322
Boonen	320	Comeliau	318
Borchgrave d'Altena (de)	318		

	<i>Page</i>		<i>Page</i>
Coninck de Merckem (de)	336	Dons de Lovendeghem	333-336
Coomans de Brachène	327	Driessche (van den)	329-334
Coppieters	322	Duesberg	322
Coppieters Stochove	318	Duprer	329
Coppyn	331	Dussen de Kestergat	
Cornet de Ways Ruat	317-328	(van der)	329
Coster	321	Dutricu	334
Crawhez (de)	323		
Creeft (de)	319	Eid	324
Crombrugghe (de)	330	Escaille de Lier (de l')	324-328
Croij (de)	332	Ewhank	322
Cruysmans	317	Eyll (van)	322
Daniens	320-328	Fabribeckers de Cortils	
Dapsens	321-328	et Grace (de)	322-326
Daxhelet	331	Faestraets (de)	328
Debroux	330	Faille de Waerloos (della)	336
Decker	321	Faille d'Huyse (della)	336
Declairfayt	317	Fayt (de)	317
Defays	317	Fernandez	323
Deladrière	334	Fexhe	331
Delens	321	Fierens	321
Delwart	329	Ficrlant (de)	324
Descamps	328	fobe	334
Desclée	328	Fontainas	316
Deschamps	328	Fraeijs de Veubeke	332
Desmaisières	328	Franchomme	318
Detrixhe	334		
Devos	328	Gaiffier d'Hestroy (de)	323-328
Dewaay	317	Gaillard	323
Dhanis	328	Geelhand	323-336
Dierckx	330	Geeraert	316
Dierckx de Casterlé	336	Gehuchten (van)	318
Dierickx	330	Geloës (de)	323-327
Diesbach		Gendebien	323
Belleroyche (de)	318-325	Geradon (de)	318
Dieudonné de Corbeek		Gerard	318
over Loo (de)	336	Gericke d'Herwijnen	323-332
Donnea (de)	318	Gerlache (de)	323

	<i>Page</i>		<i>Page</i>
Gernaert	316	Jacques de Dixmude	336
Geuens	323	Jaer (de)	315
Gezelle	323	Jans	317
Ghellinck (de)	323-325-336	Janssen	325
Giey (de)	325	Janssens	325
Gilles de Pélichy	323	Jones	322-325
Ginderachter (Van)	334	Jonghe d'Ardoye (de)	328-336
Goddyn	332	Jooris	325
Goethals	323		
Gompel (Van)	320	Kegels	323
Goovaerts	316	Kemmeter (de)	321
Gosset	329	Kerchove	
Gregoir	318	(de et van de)	318-336
Gregoire	318	Kerchove	
Guchteneer (de)	318-319	Kerchove d'Hallebast (de)	328
Guillaume	323	Kervyn	332
		Kervyn de Marcke	
Halfants	328	ten Driessche	329
Hauville (de)	325	Kervyn de Meerendré	336
Hardij de Beaulieu (le)	332	Kethulle de Ryhove (de la)	332
Hemicourt		Kint (t')	333
de Grunne (de)	320-332	Kraft de la Saulx	326
Hendecourt (d')	320		
Henroz	328	Lagasse de Locht	318
Herinckx	330	Lambert	316
Hervyn	332	Lamberts	316
Hoegaerden (Van)	337	Lambrecht	316
Hoeylaerts	327	Laminne de Bex (de)	330
Hollanders de Ouderaen	322	Lantsheere (de)	319
Holvoet	327	Lechat d'Oreye	322
Honhon	324	Leerberghe (van)	319
Hooghe (D')	323	Leeuw (Van)	322
Hornaert	316	Lens (de)	321
Huens	329	Lequeux	330
Hults (de)	326	Leroux	330
Hyde	324	Lesbroussart	328
Hymans	331	Leschevin	328
Ickx	330	Leu de Cecil (de)	318-322
Iweins	328-330	Lexhy	331

	<i>Page</i>		<i>Page</i>
Lhoest	324-327	Montlivault (de)	326
Lidth de Jeude (van)	325	Moreau de Melen	320
Limbourg Stirum (de)	330	Morel	320
Loën d'Enschede (de)	327	Moretus Plantin	
Lohest	324	de Bouchout	327-337
Loix	330	Mourlon Beernaert	319
Looz-Corswarem (de)	327		
Loriers	324-327	Navez	323
Lowet	329	Neef, Neeffs, Neefs	319
		Neef de Sainval	319
Maere		Nève de Mévergnies (de)	319
d'Aertrycke (de)	336	Neve de Roden (de)	319-320
Maes	315	Núñez	323
Maistre d'Anstaing (le)	328	Nys, Nyssen, Nyssens	332
Maldeghem (van)	336		
Marnix de Sainte		Oliemans	317
Aldegonde (de)	330	Orjo de Marchovelette (d')	318
Masset	329	Oultremont (d')	326
Maubille	325	Ourheusden (van)	320
Maurissens (de)	317	Outryve d'Ydewalle	
Medaets	328	(van)	331-332-337
Mecrschen		Overschie	
(van der)	319-320-329	de Necryssche (d')	337
Meester (de)	319-336		
Meeüs	319	Palmers	322
Meeus (de)	328	Pangaert d'Opdorp	316
Menten (de)	326	Papeians	
Merghelynck	331	de Morchoven	317-318-337
Merode (de)	318-337	Patoul (de)	326
Mesdach de Ter Kiele	318	Pauls	317
Mévius (de)	328	Paulus	317
Mey (de)	322	Pauwels	317
Meyère (de)	319	Pecsteen	319
Meyers	322	Peellaert (de)	316
Moeyensoon	327	Peers de Nieuwburg	319
Moffarts (de)	328	Peltzer	321
Montens d'Oosterwyck	326	Penaranda de	
Moortgat	335	Franchimont (de)	317
Mommaerts	316	Pierpont (de)	324

	<i>Page</i>		<i>Page</i>
Piers de		Rossius d'Humain (de)	328
Raveschoot	324-326-329	Rotsart de Hertaing	337
Pijcke	332	Rubens	320
Pirmez	323	Rumbekc (van)	337
Ponteville	325	Ryckel (de)	337
Poot Baudier	324-327	Ryckman de Hetz (de)	331
Porcye	322	Ryckmans	317
Possoz	328	Ryckx	331
Pottelsberghe de la		Ryelandt	331
Potterie (van)	334	Rysman de Lockerente	331-333
Potter (de)	321		
Potter d'Indoye (de)	328	Savoye (de)	325
Poullct	329	Schaetzen (de)	329
Pouppcz de Kettenis	323-328	Schellekens	329
Powis	328	Schellens	329
Pradclles		Scheyven	330-322-329
de Palmaert (van)	316	Schietere	
Pret-Roose		de Lophem (de)	329-337
de Calesberg (de)	329	Schobbens	329
Puvrez	323	Schockaert	329
		Schodt (de)	329
Radzitsky d'Ostrowick (de)	318	Schoenmaeckers	329
Rapaert de Grasse:	334	Schoorman	326-329
Rcncsse Breidbach (de)	318	Schouppc	329
Rcnynghe de Voxvrie		Schoutheete de	
(van)	332-333	Tervarent (de)	329
Richomme	318	Schrynmakers de	
Rijckevorsel (van)	332-337	Dormael (de)	329-337
Rittweger	321	Schucrcn (van der)	329
Roberti de Winghe	337	Schyns	332
Robyns de		Séjournet de	
Schneidauer	329-332	Rameignies (de)	337
Rochez	318	Selys Longchamps (de)	318
Rochus	318	Secretin	318
Roey (Van)	327	Serstevens (t')	333
Rofiaen	315	Servaes	333
Rolin-Jacquemyns	332	Serweytens de Mercx	333
Rosen de Borghaeren (de)	320	Sibille	325
Rosseeuw	322	Sirejacob	333

	<i>Page</i>		<i>Page</i>
S'Jongers	333	Trasenster	320-321
Smct (de)	329	Troostembergh (de)	327
Smoes	327	Tschoffen	320
Snoy et d'Oppuers	337	T'Serclaes de	
Snyers d'Attenhove	322	Wommerson (de)	333
Solvyns	328-332		
Sonner	329	Udekem d'Acoz (d')	328
Spans	317	Ullens de	
Speckaert	316	Schooten	321-326-329-337
Stalins	328	Ursel (d')	332
Stegen de Schrieck			
(van der)	337	Vaulx de Champion (de)	326
Stegen d'Eyne (van der)	337	Velghe	323
Stevens	321	Vercruysse	330
Stexhe (de)	331	Vergote	326
Stinghlamber	321	Verhoustraeten	320
Straten Ponthoz		Verplancke de Diepenhede	319
(van der)	328-337	Viaen	315
Straten Waillet (van der)	320	Vicq de Cumplich (de)	337
Struye	330	Vilain XIII	334
		Villegas (de)	
Tamigniaux	330	Villers (de)	322
Taymans	317	Vinck (de)	325
Terwagne	316	Vingne (de le)	325
Terwangne (de)	316-337	Visscher	321
Theodor	318	Voghel (de)	320
Theux de Meylandt et		Vodrtman	326
Montjardin (de)	322	Vroonen	320
		Vyvere (van de)	331
Thibault de Boesinghe			
(de)	325-337	Wahis	328
Thibaut de Maisières	328	Walckiers	324
Thiébauld	325	Werve de Schilde (van de)	329
Thomaz de Bossierre (de)	337	Werve de Vorsselaer	
Thys	331	(van de)	337
Tieghem de Ten		Wery	318
Berghe (van)	337	Weyers	322
Timary de Binckum (de)	337	Witte de Haelen (de)	337
Tour et Taxis (de la)	331	Woelmont (de)	327

	<i>Page</i>		<i>Page</i>
Wolf-Cammaerts	316	Ypersele de	
Woot	327	Strihou (van)	319-331
Woot de Trixhe	331	Ysebrant de Lendonck	320-332
Wouters	327	Ysendyck (Van)	331
Wouters (de)	322		
Wouters de		Zurpele (van)	319
Bouchout (de)	327-337	Zurstrassen	320
Wouters		Zuylen (van)	330
d'Oplinter (de)	321-327	Zuylen van Nyevelt (van)	331
Xhavée	331		
Xhignée	331		
Xhovémont	331		
Xhrouet	331		

Restauration de l'ancien hospice des « Cinq plaies du christ »

sis à Neder-over-Heembeek, et dénommé le « Kluyz »

par Jean ROMBAUX

A la fin de notre article relatif à la restauration de la tour romane de l'ancienne église des SS. Pierre et Paul de Neder-over-Heembeek, paru dans *Le Folklore Brabançon* (numéro 152, page 565), nous faisons allusion à la très prochaine remise en état du vieil hospice dénommé le « Kluyz », et aussi à l'intention de pourvoir à la restitution d'une partie de l'ambiance d'antan, hélas, gravement altérée par suite de l'envahissement croissant de l'industrie environnante (photo 1).



*Le « Kluyz » avant restauration.
Façade Est ou principale.*

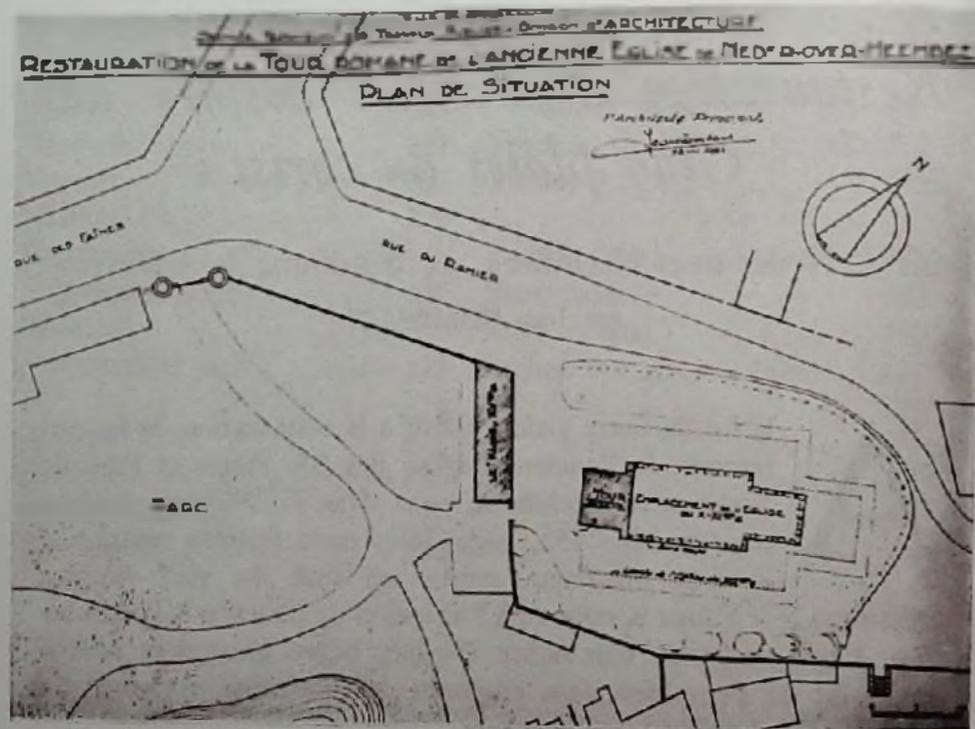


Planche 1.

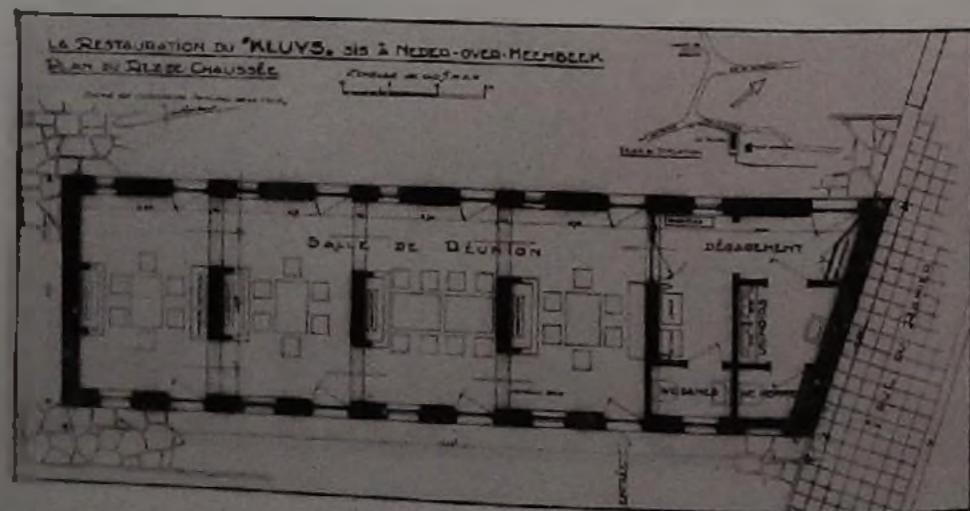


Planche 2.

Présentement, c'est chose réalisée; tout dernièrement les édiles bruxellois ont procédé à l'inauguration de la vieille bâtisse totalement remise en état, et qui dorénavant servira de lieu de rencontre pour personnes âgées, sorte de refuge où elles pourront passer agréablement leurs heures de loisir, en devisant, en participant à divers jeux, ou encore en écoutant la musique, tout en dégustant quelque boisson chaude ou rafraîchissante.

Sans vouloir revenir sur ce qui fut relaté dans notre précédent article au sujet de l'histoire de Neder-over-Heembeek; il convient de faire remarquer, que le « Kluyss » est une construction fort caractéristique de la fin du xv^e siècle.



Le « Kluyss » après restauration.
 Façade Ouest ou postérieure.

Ce fut Nicolas de Vucht, important propriétaire terrien et Premier Maître de la Chambre des Comptes, sous les règnes de Maximilien d'Autriche et de Philippe-le-Beau, qui par testament passé en 1487, fonda à Neder-Heembeek l'hospice des « Cinq plaies du Christ », complexe de cinq habitations abritées sous une seule toiture, qu'il fit construire à proximité immédiate de l'église des SS. Pierre et Paul.

Cet hospice était destiné à recevoir cinq pauvres vieillards, désignés par le Secrétaire de la ville de Bruxelles et les deux Maîtres des Pauvres du village.



Le « Kluis » après restauration.
Façade Est ou principale.

En 1855, ledit hospice était toujours occupé, trois des cinq demeures étaient habitées par trois vieillards, la quatrième servait de prison et la cinquième de morgue.

La construction totalement dégagée a une longueur moyenne de 16 m sur une largeur de 4,60 m; elle comprend : un rez-de-chaussée et des combles accessibles (photos 2 et 3).

Les quatre façades furent construites en grès lédien, du fait de l'existence dans la région d'importants gisements; les deux façades latérales sont surmontées de gables à cinq gradins; la façade Est ou principale est percée de cinq portes et de cinq fenêtres avec traverse horizontale, la partie inférieure étant garnie d'un volet rabattant, alors que la partie supérieure est munie de barreaux en fer forgé; la façade Ouest ou postérieure est percée de cinq portes et de cinq petites fenêtres carrées.

Une imposante toiture à deux versants, couverte d'ardoises s'étend sur l'entièreté de la construction, le versant ouest est garni de cinq lucarnes surmontées d'épis. Cette vaste couverture confère à l'ensemble de par ses belles proportions une véritable monumentalité.

L'intérieur du bâtiment est subdivisé en cinq habitations, séparées par des murs de refend, contre lesquels s'adossent de grandes cheminées à feu ouvert. Par ailleurs, il convient de signaler la répétition continue du nombre cinq, ne serait-ce point un symbole en mémoire des cinq plaies du Christ? (plan du rez-de-chaussée).

Le vieil hospice fut restauré à la fin du XIX^e siècle, par les soins du notaire Albert de Ro, suivant les normes romantiques bien en faveur à cette époque, mais qui ne seraient plus de mise à la nôtre.

C'est ainsi, que furent ajoutés à la primitive construction des éléments hétéroclites et peu orthodoxes de fort mauvais style, tels que : portails extérieurs, murs crénelés, etc.

Dès que la ville de Bruxelles devint propriétaire du « Kluis », elle conçut le projet de faire procéder à une restauration générale, afin de lui rendre une destination qui lui était propre, sous la forme d'un lieu de réunion pour les personnes âgées du quartier.

Les ouvrages de restauration, dont la dépense s'éleva à quelque 670.000 F, non compris le mobilier, fut entreprise sous la direction de l'Architecte principal de la Ville, et comportait en ordre principal :

- a) la démolition de tous les apports indésirables, tels, les deux portails extérieurs accolés à la construction, les parties crénelées du mur de clôture, sis à front de la rue du Ramier, et autres éléments disparates;
- b) le remplacement des pierres ruinées et le rejointoiement des parements de toutes les façades;
- c) le renouvellement complet de la couverture d'ardoises et des lucarnes;
- d) la vérification et la consolidation de la charpente;
- e) la pose de nouvelles menuiseries extérieures et intérieures, ainsi que de vitraux;
- f) des nouvelles installations de chauffage au gaz, d'électricité, de sanitaires pour dames et hommes;
- g) la peinture intérieure en tons clairs et chauds soulignant les poutres et plafonds en bois apparent; etc.

A cette description non limitative, il convient d'ajouter l'apport d'un mobilier en chêne de caractère rustique, d'une lustrerie en fer forgé, d'un équipement réduit de cuisine, etc. (photo 4 et 5).



*Le « Kluys » après restauration.
Vue intérieure.*



*Le « Kluys » après restauration.
Vue intérieure.*

Pour que la construction puisse répondre à sa nouvelle destination, il fallut procéder au percement de baies dans les murs séparant les cinq habitations, afin de créer une circulation aisée dans toute l'étendue intérieure du « Kluys », et aussi réserver la superficie de l'un des cinq logements primitifs, aux nouvelles installations sanitaires.

A l'extérieur, le bâtiment est entouré de larges trottoirs en dalles de pierre bleue appareillées en « opus incertum », permettant aux usagers de s'y installer confortablement, pendant la bonne saison.

La vénérable construction ainsi remise en parfait état, est définitivement sauvegardée contre toute velléité ultérieure de transformation ou de démolition éventuellement requise du fait de la réalisation de nouveaux plans d'aménagement particulier toujours à craindre.

Le très bel ensemble, constitué par la tour romane, le « Kluys », et le parc y attenant retrouve une partie de son aspect bucolique d'autrefois, ambiance si appréciée de ceux pour qui les choses du Passé, présentent encore une signification digne d'intérêt.

Afin d'accroître cet acquis, il conviendrait de procéder à l'aménagement de l'espace occupé jadis par les diverses églises qui s'y sont succédées. Pour ce faire, ne serait-il point indiqué — à l'instar de ce qui fut réalisé à Rome — de concevoir la reconstitution des différentes limites desdites églises, au moyen de plantations de diverses tonalités; on créerait de la sorte un jardin et une évocation archéologique à la fois.

Par ailleurs, des rideaux d'arbres judicieusement plantés seraient bien nécessaires afin de dissimuler à la vue, d'une part, l'inesthétique région industrielle, et d'autre part la médiocrité architecturale des habitations bordant la rue du Ramier (plan de situation).

Dans le cas qui nous occupe, il importe impérieusement d'allier intimement le folklore et le pittoresque à l'aspect archéologique, historique et architectural des éléments anciens qui nous sont parvenus, patrimoine combien précieux, qui offre pour l'Art et l'Histoire du Brabant, un très vif intérêt.

Architecte en Chef de la Ville de Bruxelles
Membre Correspondant de la Commission Royale
des Monuments et des Sites
ROMBAUX, Jean

BIBLIOGRAPHIE

- WUTERS, A. — *Histoire des environs de Bruxelles.*
VERBESSELT, J. — *De Brabantsche Folklore.*

